

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante et unième séance – Mardi 28 avril 2015, à 17 h

**Présidence de M. Olivier Baud, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Maria Casares, M. Sylvain Clavel, M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso, MM. Gilbert Schreyer, Pascal Spuhler* et *M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 16 avril 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 28 avril et mercredi 29 avril 2015, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** M. Sami Kanaan arrivera aujourd'hui avec un peu de retard, vers 17 h 45 environ, car il est retenu par ses obligations de maire dans le cadre des festivités du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse. Il sera absent demain à la séance de 17 h, car il doit assister à l'inauguration officielle du Salon du livre et de la presse en présence des autorités fédérales; il sera de retour à 20 h 30.

M<sup>me</sup> Esther Alder arrivera en retard demain à la séance de 20 h 30.

Le bureau a reçu la résolution du Conseil municipal de Carouge concernant les accords commerciaux TISA (*trade in service agreement*). Celles et ceux qui désirent recevoir ce document peuvent en faire la demande auprès du Service du Conseil municipal.

Le bureau signale que la pétition P-331 du 12 novembre 2014 intitulée «Soutien au personnel du Théâtre Saint-Gervais» a été transférée à la commission des arts et de la culture, selon la décision de la commission des pétitions<sup>1</sup>.

Le projet de délibération PRD-83 du 26 mars 2014 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Pascal Altenbach, Roland Crot et Gilbert Schreyer, intitulé «Pour une meilleure information des conseillers municipaux» et renvoyé à la commission du règlement le 18 mars 2015, a été retiré par ses auteurs<sup>2</sup>.

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que le dixième tournoi de football et le deuxième tournoi de pétanque des élus genevois se dérouleront bientôt, le dimanche 14 juin 2015. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 avril – il vous reste donc deux jours pour annoncer votre participation. Merci de le faire auprès de M. Sylvain Thévoz.

Nous souhaitons un prompt rétablissement à notre collègue M<sup>me</sup> Maria Casares, récemment hospitalisée.

Je passe maintenant au rappel des points de l'ordre du jour qui seront liés: il s'agit des rapports M-859 A et M-1052 A, qui figurent respectivement aux

---

<sup>1</sup> Commission, 2817.

<sup>2</sup> Développé, 5128.

points 28 et 29 de l'ordre du jour; de la résolution R-171 et de la motion M-1085, aux points 96 et 97; des motions M-1095 et M-1096, aux points 109 et 110. Les rapports PR-1016 A et PR-1101 A sur les comptes de la Fondation d'art dramatique de Genève, aux points 14 et 18, ont également été liés lors de la séance de ce jour du bureau et des chefs de groupe.

### **3. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 25 juin 2013 de M<sup>mes</sup> et MM. Anne Moratti, Grégoire Carasso, Mathias Buschbeck et Laurence Fehlmann Rielle: «Non à la loi du 17 mai 2013 modifiant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29-10636)» (M-1090 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M<sup>me</sup> Brigitte Studer.**

La motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal le 29 octobre 2013. La commission l'a traitée lors de ses séances du 28 novembre 2013 et du 9 janvier 2014, sous la présidence de M<sup>me</sup> Michèle Rouillet. Les notes de séances ont été prises par M. Arnaud Van Schilt, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

#### **Rappel de la motion**

Considérant que cette loi, en diminuant le taux d'encadrement et la proportion de personnel diplômé:

- dégradera la qualité de la prise en charge des enfants et leur sécurité,
- diminuera les activités stimulant le développement des enfants, la détection précoce de celles et ceux qui ont besoin d'une attention particulière, le soutien à celles et ceux qui ont des difficultés et la collaboration avec les familles,
- réduira les possibilités de former des jeunes dans les institutions,
- n'apportera pas de solutions pour créer plus de place pour les enfants,
- amènera une précarisation des conditions de travail;

que cette loi ferait que le Canton de Genève aurait l'un des plus mauvais taux d'encadrement de Suisse pour la petite enfance,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Développée, 2282.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'exprimer au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, par un courrier au nom du Conseil municipal, notre opposition à cette loi et nos inquiétudes sur les conséquences qu'elle entraînerait pour les enfants et les familles du canton de Genève.

### **Séance du 28 novembre 2013**

#### *Audition de M<sup>mes</sup> Anne Moratti et Laurence Fehlmann Rielle, motionnaires*

Avec la modification de la loi sur la petite enfance, la Ville de Genève aurait un des taux d'encadrement les plus défavorables de la Suisse. Il ne s'agit pas de faire le débat sur un enjeu qui se situe au niveau cantonal, mais de s'interroger sur les répercussions au niveau de la Ville. Dans quelle mesure le Conseil administratif sera-t-il obligé d'appliquer cette loi? La Ville doit également respecter une autre contrainte légale, qu'il y ait 3 mètres carrés par enfant, et ne pourra pas élargir les murs des crèches. Est-ce que le département de la cohésion sociale et de la solidarité a évalué les conséquences de cette loi pour la Ville de Genève? Combien d'éducatrices et éducateurs devront être licencié-e-s ou remplacé-e-s dans d'autres structures? Est-ce qu'elles ou ils pourront toujours organiser des sorties à l'extérieur avec les enfants, tout en assurant la sécurité? Une diminution du personnel risque d'empêcher les activités à l'extérieur.

M<sup>me</sup> Moratti propose d'auditionner la magistrate M<sup>me</sup> Alder pour connaître les répercussions concrètes de la loi, au niveau humain, au niveau de la qualité de la prise en charge, comme aussi au niveau des recettes. En effet, si la qualité devait baisser, des familles avec des hauts revenus ne mettraient plus leurs enfants dans les crèches publiques. Ce qui pourrait diminuer les rentrées financières et ne permettrait donc pas de faire des économies.

M<sup>me</sup> Fehlmann Rielle rappelle que la motion avait été déposée suite à l'adoption de cette loi par la majorité de droite du Grand Conseil, la gauche s'y étant opposé. Pour elle, il s'agit d'une fausse bonne idée. En effet, la modification de la loi ne permettra pas d'augmenter le nombre de places en crèches, mais diminuera par contre la qualité de l'accueil. En réduisant les exigences pour l'encadrement, qui passera de deux tiers d'éducateurs et éducatrices diplômé(e)s à 50%, est-ce que cela ne deviendrait pas du gardiennage? Il ne faut pas sous-estimer le rôle d'une bonne prise en charge de la petite enfance pour la société, au niveau de l'intégration et de la cohésion sociale.

Cette motion propose au Conseil municipal de donner un signal par rapport à l'inquiétude que ce projet de loi a provoqué. L'invite est modeste, mais c'est important de faire connaître les conséquences de cette loi devant s'appliquer sur l'ensemble du canton pour les enfants et les familles.

*Questions*

Une commissaire, au début peu convaincue par la motion, voit maintenant son utilité. La modification de la loi lui paraît mauvaise, comportant un réel risque avec le taux d'encadrement proposé, de plus pouvant mener à des licenciements. Elle évoque les très nombreuses signatures récoltées contre cette loi en un temps record et constate un décalage entre ce que pense la population et le Grand Conseil. Elle rappelle que M<sup>me</sup> Alder avait dit en plenum que la Ville de Genève chercherait à maintenir les exigences actuelles, la loi étant faite pour assurer le minimum demandé. L'audition de M<sup>me</sup> Alder doit permettre de traiter rapidement la motion, pour participer à la campagne et avoir la position de la collectivité.

Une commissaire s'étonne qu'un magistrat ou une magistrate puisse envisager la possibilité de ne pas appliquer une loi. Pour elle, il y a un devoir d'intégrité. Elle demande ensuite s'il y a aussi des arguments en faveur de la loi par rapport aux places de crèche et aux capacités d'accueil. N'y a-t-il pas un a priori négatif sur cette loi?

M<sup>me</sup> Moratti explique que le Parti démocrate-chrétien avait initié cette loi et s'était retiré au moment du vote, car il avait proposé une petite augmentation soutenable, mais les autres partis de droite du parlement, avaient décidé une augmentation plus importante. Elle s'interroge aussi sur le rôle joué par la grande majorité d'hommes représentée au parlement. Il n'y a pas seulement un aspect gauche-droite concernant cet enjeu, mais aussi une question de sensibilité, pouvant différer entre femmes et hommes.

Elle utilise l'image des poupées russes pour parler de l'existence de plusieurs lois à respecter. Il y a des lois qui définissent le nombre de mètre carré par enfant; tant d'enfants par espace avec tant d'éducateurs. La Ville se trouve contrainte par une loi, et en même temps par une autre. Il faut donc avoir des réponses claires par rapport aux structures d'accueil en Ville de Genève, en prenant en compte l'ensemble des lois. Qu'est-ce la Ville devra appliquer?

Une commissaire demande aux motionnaires de quel taux d'encadrement elles avaient elles-mêmes bénéficié en tant qu'enfants? Elle rappelle son expérience personnelle, avec une seule personne responsable d'un groupe d'enfants. A son époque les concepts d'éducation de la petite enfance n'étaient pas aussi développés qu'aujourd'hui. Elle pense qu'il faut rester pragmatique, que les enfants seront encore bien accueillis, que les familles riches ne choisiront pas certaines crèches au détriment d'autres. Sinon, si nécessaire, elle serait prête à prendre le flambeau.

M<sup>me</sup> Fehlmann Rielle lui répond que c'était sa mère qui s'en était occupée. Si certaines réalités étaient plus simples avant, la société continue à évoluer et peut s'améliorer. Elle rappelle qu'avant il n'y avait ni assurance maternité ni retraite,

et que cette évolution sociale a signifié une amélioration pour les familles. La vision du passé est parfois simpliste. La société a une vision de l'enfant plus élaborée aujourd'hui. Elle ne pense pas que ce projet de loi était proposé par des personnes mal intentionnées. Partant du constat de la pénurie des places de crèche, elles ont proposé une solution mais qui n'amène pas de nouvelles places et qui pourrait avoir des répercussions dangereuses.

Les pays nordiques assurent une excellente qualité de prise en charge. De plus, de la petite enfance jusqu'à l'Université, tout est gratuit. Il faut investir dans l'éducation et la formation et aller au-delà du clivage gauche-droite. Investir dans la formation et l'éducation commence par les crèches. Elle refuse d'admettre que la situation en Ville de Genève est catastrophique au niveau des finances. Quand on investit 1 franc dans la petite enfance, on en gagne 3.

M<sup>me</sup> Moratti fait aussi référence à son enfance. Dans sa classe, il n'y avait que trois enfants dont les mères travaillaient. C'était une autre époque. Aujourd'hui une grande majorité de femmes travaillent. Elle trouve important de prendre en compte la diversité des situations familiales au niveau de la petite enfance. Il n'est pas possible de revenir à une époque où l'accès aux services de la petite enfance était réservé aux seules familles fortunées.

Une commissaire affirme que la droite a proposé cette modification de la loi pour augmenter le nombre de places en crèche. Elle sera effective pour les futures constructions de crèches. Mais pour les crèches existantes, c'est mathématique: on peut connaître le nombre d'enfants qu'une crèche peut accueillir, en divisant par trois un espace mesuré en mètres carrés. Les trois mètres carrés par enfant sont un minimum vital. La modification de la loi baisse le niveau d'exigences, mais cette réduction se fait au détriment des enfants et du personnel. Pour les éducateurs et éducatrices de la petite enfance, le travail risque de devenir très pénible. Cette loi aboutira à des licenciements de personnel, mais n'améliorera pas la qualité de garde et ne donnera pas plus de solutions aux familles en recherche de places de crèche.

Une commissaire pense que le personnel licencié pourra être engagé par les nouveaux établissements d'accueil de la petite enfance.

Une commissaire appuie le fait que les normes des bâtiments sont un peu trop strictes.

Une commissaire craint que les exigences élevées quant aux conditions d'accueil de la petite enfance augmentent les difficultés des parents en recherche de place de crèches. Elle demande si le problème est réellement pris par le bon angle.

La présidente constate que cette motion dépasse le clivage gauche-droite et que la perception de la petite enfance a en effet bien changé. Elle rappelle que,

dans les années 1980, on opérait les nouveaux-nés sans anesthésie car on pensait qu'ils ne ressentent pas la douleur et ne souffraient donc pas. La société a fortement évolué au niveau des connaissances concernant la petite enfance. Elle aimerait savoir si la nouvelle loi diminue le taux d'encadrement dans la proportion du personnel diplômé et s'il y a une diminution du nombre de mètres carrés par enfant.

M<sup>me</sup> Moratti explique qu'il s'agit de deux lois différentes que la Ville est tenue de respecter.

La présidente propose d'auditionner M<sup>me</sup> Alder sur cette motion en même temps que sur les autres motions concernant la petite enfance et notamment de répondre à la question du besoin du nombre de places de crèches. Le sujet est en effet important et il y a des positions à prendre. Elle reconnaît qu'il y a une urgence à voir jusqu'où la Ville peut aller et dans quelles limites.

Une commissaire propose que cette motion soit traitée avant la motion M-999 lors de l'audition de M<sup>me</sup> Alder. Cette proposition est acceptée par 8 oui (2 Ve, 2 S, 2 LR, 2 MCG) et 2 abstentions (1 EàG, 1 LR).

### **Séance du 9 janvier 2014**

*Audition de M<sup>mes</sup> Esther Alder, conseillère administrative, chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, Francine Koch, directrice adjointe, et Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance*

La commission traite lors de cette séance 4 motions en lien avec la petite enfance. Elle n'arrive pas à aborder lors de cette audition les questions relatives à la motion 1090, mais décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote, en tenant compte de l'échéance de la votation du 9 février 2014.

#### *Vote de la motion M-1090*

La motion M-1090 est refusée par 6 non (2 LR, 1 DC, 1 UDC, 2 MCG) contre 6 oui (2 S, 2 EàG, 2 Ve).

*La motion est retirée par ses auteurs.*

#### 4. Questions orales.

**Le président.** Je rappelle que les membres du Conseil municipal ont une minute pour poser leur question et le Conseil administratif deux minutes pour y répondre.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Ma question s'adresse à M. Kanaan, qui est absent – mais ce n'est pas grave. J'aimerais recevoir quelques explications concernant la procédure de nomination du nouveau directeur du Musée d'art moderne et contemporain (Mamco) qui succédera à M. Christian Bernard après son départ à la retraite – c'est-à-dire bientôt, me semble-t-il.

Ce processus est visiblement complètement opaque! Dans les milieux culturels, beaucoup s'inquiètent. Quel est le profil recherché? Quelle politique sera définie pour cette institution à l'avenir? Quel rôle joue le directeur actuel par rapport à sa succession? Il semble, en effet, qu'il participe à ce processus – ce qui ne me semble pas tout à fait correct. D'excellents candidats ont été écartés sans ménagement et leurs interviews tronquées. Je crois donc que toute cette procédure pose certains problèmes. Personne n'est irremplaçable – nous compris, d'ailleurs.

Quel sera l'avenir du Mamco et du Centre d'art contemporain? Faut-il les regrouper, afin qu'ils travaillent mieux ensemble? Que deviendra le bâtiment qui les abrite?

*(La présidence est momentanément assurée par M. Carlos Medeiros, vice-président.)*

**Le président.** Vous devez conclure, Monsieur Sormanni.

*M. Daniel Sormanni.* M. Kanaan n'étant pas présent, j'espère que cette question complexe lui sera transmise – faute de quoi, je la lui poserai par écrit. J'attends une réponse circonstanciée de sa part!

**Le président.** M. Kanaan vous répondra ultérieurement, donc.

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle porte sur les travaux en cours au parc Mon Repos, notamment à l'endroit où se

trouvent les enrochements, qui sont maintenant recouverts de planches en bois. J'aimerais savoir si ces travaux ont été autorisés par le Conseil municipal; avons-nous délibéré à ce sujet? Un crédit a-t-il été voté en vue de ces aménagements? Qu'en est-il?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Le même problème s'est posé l'année passée. Je suppose, Monsieur Haas, que vous parlez du platelage aménagé sur les enrochements pour faciliter l'accès à l'eau et la baignade. Je vous rappelle que tout endroit situé sur l'eau – y compris les enrochements – appartient au Canton, seul habilité à prendre les décisions y afférentes. Par conséquent, la municipalité n'a rien à voir avec ces aménagements.

**Le président.** Je salue la présence à la tribune du public de M. Albert Knechtli, ancien président du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

**M. Simon Brandt (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani. J'ai eu récemment un contact avec le Centre ornithologique de réadaptation et, d'après mes informations, la Ville de Genève aurait mis son veto à l'installation de nids à martinets sur certains bâtiments propriété de la Ville qui s'y prêteraient pourtant. J'aimerais que vous m'expliquiez pourquoi.

Je signale que les martinets ont la particularité de ne pas salir les façades d'immeubles, puisqu'ils ne font que nidifier. Par ailleurs, je rappelle que le Conseil municipal a voté en 2004 la motion M-492 qui demandait d'encourager leurs sites de nidification. Ma question est donc la suivante: avez-vous réellement mis un veto pour l'installation de nids à martinets sur les bâtiments propriété de la Ville et, si oui, pourquoi?

**Le président.** M. Pagani vous répondra demain, Monsieur Brandt.

**M. Claude Jeanneret (MCG).** Ma question concerne l'abattage de nombreux arbres en ville de Genève. Cette pratique ressemble à une politique généralisée, injustifiée et difficilement justifiable. Des arbres ont été abattus au bois de la Bâtie, au parc La Grange et à d'autres endroits. Pour quelle raison? Est-ce la conséquence de projets votés par le Conseil municipal? Ces abattages ont-ils été autorisés par le Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)? Je demande une liste détaillée des arbres abattus, la justification de ces opérations et les autorisations qui vont avec. Merci!

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, vous savez qu'il y a beaucoup d'arbres sur le territoire de la Ville. Depuis deux ans, nous en avons planté plus de 500 dans les parcs et dans les quartiers.

Cependant, pour des raisons sanitaires et de sécurité – je pèse mes mots – il arrive malheureusement que nous devons abattre quelques arbres ici ou là. Bien entendu, ces opérations font l'objet d'une autorisation délivrée par la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) du Canton qui, parfois, nous demande elle-même d'y procéder.

Au parc La Grange, par exemple, nous avons abattu des arbres malades qui risquaient de tomber sur des enfants ou des passants; nous les avons ensuite remplacés. Il en ira de même partout. C'est en tout cas la directive que j'ai donnée au Service des espaces verts (SEVE).

Etant donné qu'il n'est possible de planter des arbres qu'en hiver, il peut y avoir un délai entre l'abattage et le remplacement des arbres – auquel nous procédons systématiquement, je le répète. Surtout, j'envisage avec mes collègues d'en planter davantage. Vous le savez bien, Monsieur le conseiller municipal: le Conseil administratif veut végétaliser la ville et ses quartiers en plantant des arbres partout où cela est possible!

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. On m'a rapporté qu'à l'école de Pâquis-Centre, sous le couvert du préau, des morceaux de plafond tombent. Si on lève les yeux, on constate que cet endroit est un véritable dépotoir. De plus, on ne sait pas de quoi est fait ce plafond; il pourrait contenir et laisser passer de l'amiante... même si ce matériau était, en principe, utilisé pour assurer l'isolation. J'aimerais savoir quels travaux sont prévus pour la réfection du plafond du préau couvert de l'école de Pâquis-Centre.

**Le président.** M. Pagani vous répondra demain, Madame Magnin.

**M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S).** Ma question s'adresse à M. Barazzone. Elle concerne le parc de Contamines, où j'ai constaté qu'une dizaine de bancs publics sont en très mauvais état. Certains sont carrément cassés, d'autres très sales; parfois, la peinture a disparu. Voilà qui n'invite pas vraiment les gens à s'y asseoir et s'y attarder! Comme les beaux jours reviennent, j'aimerais savoir s'il est prévu de rénover ces bancs.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Madame la conseillère municipale, vous me demandez si nous prévoyons de remplacer les bancs désuets – voire mal en point – au parc des Contamines. Je vous rappelle que nous avons lancé grâce au Conseil municipal – et je l’en remercie – un plan de rénovation des bancs publics situés sur le territoire de la Ville. A la faveur de la proposition PR-1072, vous avez voté un crédit de 900 000 francs qui nous permettra de rattraper notre retard en la matière. Nous avons commencé par le Jardin anglais, puis nous avons rénové l’ensemble des bancs du parc des Bastions et nous ferons de même tout prochainement au parc Bertrand, à Champel.

Je verrai avec mes services si le parc des Contamines a été intégré dans ce plan; le cas échéant, je leur demanderai de s’en charger. Il faudra simplement faire preuve d’un peu de patience, car la Ville emploie pour ces travaux deux peintres à plein temps qui font le maximum, mais... Quoi qu’il en soit, nous nous occupons de ce problème!

**M. Adrien Genecand (LR).** Ma question s’adresse à M. Pagani. Elle concerne le bâtiment sis au 12, rue des Alpes. Je rappelle que, dans le cadre de ce qui était censé être une magnifique opération immobilière, la Ville a acheté à grand prix cet immeuble en totale déliquescence, sous prétexte qu’elle le revendrait dans les mois suivants... J’aimerais savoir à quoi ont servi les 6,41 millions de francs que nous avons dépensés dans ce but en votant le crédit de la proposition PR-1049. A peu près à rien, je pense! A mes yeux, Monsieur le magistrat, il est évident que vous deviez nous présenter un projet de revente de cet immeuble à une fondation chargée d’y créer du logement pour étudiants. Où en est ce dossier?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous ai effectivement proposé, au prix de 6,3 millions de francs, de sortir ce bâtiment des affres immobilières auxquelles il avait été abandonné pendant des années. J’ai payé 6,2 millions de francs pour sortir cet immeuble de la société immobilière et l’assainir. Je vous avais d’ailleurs déjà répondu à ce sujet.

J’ai été approché par de nombreuses fédérations ou associations qui s’intéressent ou se sont intéressées à reprendre le bâtiment. J’ai eu des contacts privilégiés avec un certain nombre d’entre elles, dont notamment la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Il se trouve qu’il est assez compliqué de se charger de cet immeuble, tant du point de vue de la construction que de l’aide que nous pourrions recevoir par le biais d’éventuels subventionnements.

Je m'apprête à lancer un appel à projets, afin que les organismes qui m'ont sollicité et qui, pour l'instant, n'ont pas été privilégiés par la Ville de Genève soient à même de faire des propositions. Je vous informerai dans quelques mois du résultat de cette procédure et de notre choix final. Je vous remercie de votre attention.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne le pourtour de la rade. J'ai entendu dire que M. Barthassat envisageait d'ajouter une deuxième voie de circulation le long de la rade, principalement devant l'hôtel Président Wilson – où il y a d'ailleurs un passage clouté. Et cela, pour augmenter le nombre de voitures et la circulation sur la rade...

J'aimerais savoir si mes informations sont exactes et si ce projet existe réellement. En avez-vous entendu parler, Monsieur le magistrat? Et surtout, a-t-on aussi planifié des aménagements cyclables? Vous le savez bien, c'est une zone très dangereuse pour les cyclistes! Est-il prévu d'aménager une piste cyclable sur tout le pourtour de la rade?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Pas plus tard que ce matin, je me suis rendu avec M. Barthassat devant l'hôtel Président Wilson pour examiner *de visu* les deux passages cloutés qu'il se propose de supprimer pour n'en garder qu'un seul, sur la droite du bâtiment, afin de garantir l'onde verte depuis la rue de Lausanne jusqu'au pont du Mont-Blanc. De l'autre côté, il s'agit de gagner Vézenaz. Nous avons discuté...

Il y a d'abord une série de problèmes techniques à résoudre, notamment en ce qui concerne les places de stationnement destinées aux autocars le long de l'hôtel, sans parler de diverses normes qui doivent être respectées. Dans ce cadre, ma position consiste à défendre le fait qu'il n'y ait pas davantage de voitures qui pénètrent dans le U de la rade et qu'elles soient au moins retenues à la hauteur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); cela permettrait de fluidifier le trafic sur la rade.

Parallèlement, j'ai comme perspective d'obtenir l'aménagement du U cyclable dans les deux sens, alors qu'il n'y a actuellement qu'une seule piste dans un sens. Nous essayons de voir si ce projet est réalisable tout le long de la rade – aussi bien sur le quai Wilson que sur le quai Gustave-Ador – comme le revendiquent depuis longtemps les associations de promotion du vélo et le plan directeur communal.

**Le président.** Je salue la présence à la tribune du public de M. Pascal Rubeli, notre illustre collègue et ancien président du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ma question s'adresse à M. Kanaan ou à M<sup>me</sup> Salerno. Elle fait suite à un courrier que nous avons reçu concernant la possibilité, pour les employés de la Ville de Genève, de prolonger sous certaines conditions leur activité professionnelle au-delà de l'âge de la retraite.

Le Conseil municipal n'étant pas compétent pour intervenir dans des dossiers personnels lorsque la Ville est employeur, ma question est d'ordre général: quel est le pourcentage d'acceptation et de refus signifiés aux personnes qui font la demande de prolonger leur activité au-delà de 62 ans? Combien sont-elles? Qui prend ce type de décision: la Direction des ressources humaines ou celle de chaque service concerné? Quelles sont les raisons des refus? Sont-elles d'ordre administratif, en fonction de l'organisation des services? Est-il tenu compte aussi de facteurs personnels? Comment éviter qu'une personne doive s'inscrire au chômage après de très longues années de service au sein de la municipalité? Je rappelle que c'est déjà arrivé, selon le courrier de la commission du personnel auquel je viens de me référer. Merci de transmettre ma question à qui de droit, Monsieur le président!

**Le président.** Merci, Madame Studer. Il vous sera répondu ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Helena Rigotti** (LR). Ma question s'adresse à M. le magistrat Rémy Pagani. Le kiosque de la place Emile-Guyénot est un vrai dépotoir! Monsieur le magistrat, j'aimerais savoir quand vous cesserez enfin de faire du social dans ce kiosque afin de le rendre aux habitants.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Il s'agit donc du kiosque situé en face du Muséum d'histoire naturelle. Comme vous, Madame la conseillère municipale, je suis extrêmement préoccupé par l'état... non pas de délabrement, mais disons de précarité de ce petit édicule.

A la faveur de la campagne électorale pour les élections municipales, j'ai rencontré la dépositaire de l'endroit. Elle a représenté un fort mouvement de soutien aux personnes en détresse – surtout des femmes – durant les années 1990 et 2000, ce dont je la remercie. Etant donné qu'elle bénéficie d'un bail, je lui ai simplement proposé de nous remettre les clés du kiosque. Elle m'a répondu qu'elle essaierait d'y revivifier son activité. Quant à moi, après lui avoir adressé cette demande, j'ai l'intention – à la faveur de la poursuite de mon mandat – de tenter de mettre un terme à l'occupation de cet édicule.

Cependant, j'ajoute qu'il faut quand même prendre en considération l'énergie considérable déployée par cette femme et lui savoir gré de son remarquable engagement.

**M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz** (S). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Elle concerne un aménagement demandé depuis fort longtemps et dont il a souvent entendu parler. Les cyclistes qui doivent se rendre de la place Bel-Air à Rive sont contraints de circuler en terrain interdit depuis des années, ce qui stresse les conducteurs de tramway et tous les autres usagers de la chaussée. Au mois d'avril 2012, nous avons déposé la pétition P-286 intitulée «Pour une traversée cyclable de Bel-Air à Rive», soutenue par de très nombreux mouvements et partis. Ce matin, j'ai remarqué en passant qu'il y avait des travaux à la rue du Rhône; je me demande donc ce qu'il en est de cette traversée cyclable.

**Le président.** M. Pagani vous répondra demain, Madame Goehner-Da Cruz.

**M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier** (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Je suis très inquiète pour la sécurité des jeunes filles qui font du sport au centre sportif du Bout-du-Monde. Il y a de nombreux mois, le magistrat nous avait promis de rénover les vestiaires; or, rien n'a été fait. J'aimerais savoir quand il compte s'y mettre et entreprendre enfin les travaux.

**Le président.** Il vous sera répondu ultérieurement, Madame Courvoisier.

**M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato** (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne l'éclairage public du passage Daniel-Baud-Bovy et, plus précisément, les lampes installées à même le sol. J'ai été interpellée par une personne qui habite là et se plaint du manque d'éclairage nocturne sur ce passage. Cela génère un fort sentiment d'insécurité, surtout chez les aînés. D'après mes informations, le problème est connu des services de la Ville depuis un certain temps, il y aurait même un dossier pendant à ce sujet. Qu'en est-il exactement? Quelles mesures seront prises pour améliorer la situation?

**Le président.** M. Pagani vous répondra demain, Madame Carron-Cescato.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne la construction de l'école de Chandieu, qui coûte à la Ville environ 60 millions de francs. J'ai appris par des enseignants que son ouverture n'aurait pas lieu au mois de septembre 2015, mais l'année prochaine, à cause d'un retard

dans les travaux. Pourriez-vous infirmer ou confirmer cette information, Monsieur le magistrat? Ce retard entraînera-t-il des coûts supplémentaires?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je ne sais pas d'où vous tenez l'information selon laquelle les travaux devraient être terminés pour la rentrée scolaire 2015, Madame Richard. Ils n'ont jamais été prévus ainsi – d'autant plus que l'un des locataires bien connus se trouve encore sur place en ce moment, occupant le préau. Or, nous essayons de faire en sorte que les enfants puissent profiter du préau lorsque l'école ouvrira.

Je vous confirme que son inauguration n'aura pas lieu au mois de septembre 2015, mais vraisemblablement au mois de septembre 2016. J'espère que le préau aura entre-temps été libéré de cette activité que nous aimerions recentrer dans une zone industrielle. Je vous confirme également que nous n'aurons pas de dépassements de crédit.

*(La présidence est reprise par M. Olivier Baud, président.)*

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S).** Ma question s'adresse à M. Barazzone. A Zurich, les autorités sont confrontées à ces mauvaises herbes appelées «plantes néophytes»; elles ont entrepris de les combattre. Monsieur le magistrat, que fait la Ville de Genève contre les plantes qui envahissent l'espace public?

**Le président.** M. le conseiller administratif Barazzone vous répondra ultérieurement, Madame Romano.

**M. Pascal Holenweg (S).** Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Barazzone. Le Tribunal administratif de première instance a condamné la décision de la Ville de Genève d'interdire les stands religieux, la jugeant disproportionnée et contraire à la liberté religieuse. Tout d'abord, voir le Département municipal de l'environnement urbain et de la sécurité – c'est-à-dire le DEUS! – condamné au nom de la liberté religieuse par un vulgaire tribunal séculier, ça fait un peu marrer...

Mais cela ouvre aussi des perspectives. En effet, j'ai l'intention de créer, avec Frère Gauthier, ma propre Eglise! C'est le seul moyen que j'aie trouvé pour être pape, archimandrite, patriarche, sacrificateur ou imam. Or, pour créer ma

propre Eglise, il faut que je recrute des fidèles. Ce n'est pas en siégeant au Conseil municipal que j'y parviendrai... Je dois donc tenir des stands – de préférence au Molard le samedi, comme tout le monde, car c'est seulement là que je pourrai trouver des fidèles assez bourrés pour adhérer à mon Eglise.

Une fois celle-ci créée avec Frère Gauthier, aurai-je l'autorisation de tenir mon stand prosélyte tous les samedis au Molard, comme les autres? Y aura-t-il des conditions spéciales à remplir? Si oui, lesquelles? Et qui les imposera?

J'attends votre réponse avec ferveur, Frère Barazzone, et je vous prie de bien vouloir me pardonner pour cette question.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, vous posez là une question que nous avons nous-mêmes étudiée au sein du Conseil administratif. Suite à l'arrêt du Tribunal administratif de première instance indiquant à la Ville qu'elle n'avait pas le droit de refuser tout prosélytisme, mais seulement un certain genre, ledit tribunal a défini plusieurs pistes. Telle est la raison pour laquelle le Conseil administratif a décidé de ne pas faire recours, car nous risquions de nous retrouver en deuxième instance face au même type de décisions de principe.

La Ville est confrontée actuellement à l'augmentation des demandes en matière de stands religieux dont certains sont à caractère prosélyte – c'est-à-dire qu'ils servent de cadre à une démarche active de la part de personnes faisant de la promotion religieuse sur le domaine public.

Je précise que la municipalité n'a jamais interdit à des associations à caractère religieux de récolter des fonds. Je citerai l'exemple d'une association protestante qui récoltait de l'argent pour un orphelinat, l'autre jour – à savoir pour un objectif à caractère social. En revanche, nous voulons éviter le véritable prosélytisme actif, qui est de plus en plus manifeste à certaines heures de la journée sur le domaine public et qui importune les passants. Mais il est vrai que ces questions sont d'ordre assez personnel, au-delà des clivages politiques.

Le Conseil administratif a débattu de cette problématique et a décidé de ne pas faire recours en deuxième instance, mais plutôt de créer un groupe de travail pour fixer les conditions de la tenue de stands religieux sur la base des pistes définies par le Tribunal de première instance. Celui-ci nous a autorisés à décider, par exemple, que certains endroits de la ville ne pourraient pas être concédés à ceux qui veulent tenir des stands religieux. On peut imaginer aussi d'imposer un certain tournus. En effet, les statistiques montrent que c'est souvent les mêmes groupes qui demandent systématiquement d'occuper le même espace public au même moment de la semaine – généralement le mercredi et le samedi.

Un groupe interdépartemental a donc été créé; en attendant que ses travaux portent leurs fruits, la pratique antérieure autorisant la tenue de tout stand religieux reste appliquée. Je signale encore que la Ville est confrontée au problème suivant: elle n'a pas la capacité d'effectuer tous les contrôles nécessaires. On a eu le cas d'un groupe religieux de tendance islamiste et jugé proche de mouvances terroristes; or, la municipalité n'a pas les moyens de contrôler *ab initio* le respect de toutes les conditions posées, je vous le dis d'emblée, Mesdames et Messieurs.

Pour terminer, je rappelle que toute autorisation d'utiliser le domaine public est double: elle émane de la Ville d'une part, du Canton d'autre part. L'autorisation du Canton est délivrée sous l'angle de l'ordre public et c'est en principe lui qui contrôle le respect des conditions posées dans ce cadre. Nous devons travailler en collaboration avec lui, car cette problématique pose des questions de nature sociale et politique qui, dans certains cas, concernent aussi l'ordre public et la liberté d'expression. C'est là l'essentiel: nous souhaitons évidemment garantir la liberté d'expression aussi bien sur le plan politique qu'en matière de religion, dans tout le canton et en particulier dans notre ville.

**M. Sylvain Thévoz (S).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder ou à M. Barazzone, je suppose. Le 23 mars dernier, un homme de 25 ans a été retrouvé mort dans une benne à habits aux Eaux-Vives. Cet événement a profondément choqué les habitants du quartier. Sait-on ce que ce monsieur est allé faire dans cette benne? Quelles actions le Conseil administratif envisage-t-il d'entreprendre pour que cela ne se reproduise plus? Faut-il éliminer les bennes à habits? Je me souviens que M. Maudet avait réfléchi à une manière de les sécuriser. Quelles réponses apportez-vous face à ce drame, Mesdames et Messieurs les magistrats?

**Le président.** Merci, Monsieur Thévoz. Il vous sera répondu ultérieurement.

**M. Jacques Pagan (UDC).** Nous sommes toujours en période électorale, pour le deuxième tour de l'élection de l'exécutif. Or, ma question concerne justement cette phase particulière de la vie politique.

Je citerai l'exemple de deux documents «publicitaires» que j'ai reçus concernant la réélection de certains magistrats. J'interviens donc ici non pas tant comme conseiller municipal que comme simple citoyen. M. Barazzone a fait état de son bilan de législature 2012-2015 sur un document très bien conçu à l'enseigne de son parti; je n'ai rien à y redire. M<sup>me</sup> Alder, elle, a fait la même chose sous une forme plus élaborée.

A ce sujet, je me permets de poser une question qui me tracasse: quelles limites doit-on poser entre la campagne politique d'un magistrat qui cherche à obtenir sa réélection et le devoir d'information qu'il doit à la collectivité concernant son action passée? Cette interrogation peut paraître étonnante, mais on a l'impression d'une certaine confusion entre les deux.

Je m'adresse donc à l'ensemble du Conseil administratif: avez-vous fixé des règles entre vous, Mesdames et Messieurs, pour bien faire la part des choses entre le devoir d'information au nom des départements dont vous êtes responsables et l'activité privée organisée par vos partis respectifs, laquelle vise uniquement la promotion de votre personnalité? Quelle est la ligne de démarcation entre les deux? N'y a-t-il pas, parfois, des chevauchements ou des confusions? Avez-vous un code déontologique précis à ce sujet?

**Le président.** Merci, Monsieur Pagan. Je ne sais pas de qui vous souhaitez la réponse au sein du Conseil administratif. Il vous sera répondu ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Nous avons eu un débat sur un immeuble qui devait être construit dans le quartier des Grottes et qui avait abusivement été baptisé «tour des Grottes» par certains habitants. A cet égard, je rappelle que le projet initial prévoyait sept étages plus rez, c'est-à-dire huit niveaux en comptant le rez-de-chaussée. A l'époque, le magistrat avait négocié avec les habitants qui ne voulaient que quatre étages plus rez. Pourtant, le Conseil municipal a voté en 2013 un projet d'architecte primé qui devait être réalisé.

Ma question est la suivante: ce dossier avance-t-il? Voyez-vous, Monsieur Pagani, on dit souvent que vous bloquez les projets de construction... Dans ce cas précis, il serait bon que vous donniez un signe patent pour montrer que vous prenez à bras-le-corps ce projet de construction au cœur de la ville, dans un quartier que vous chérissez et où un nouvel immeuble ferait du bien aux habitants de Genève!

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en préambule, je rappelle que la Ville de Genève est la commune du canton où l'on construit le plus de logements, soit 30% du faible quota cantonal au cours des quatre dernières années. Ce quota s'élevant en moyenne à 1300 logements par an, près de 400 d'entre eux sont situés sur le territoire municipal.

En ce qui concerne le projet de construction sur les garages dans le quartier des Grottes, j'ai remis ce dossier à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. D'après ce que l'on m'a dit, elle est sur le point de déposer les demandes d'autorisation idoines.

**M<sup>me</sup> Mireille Luiset** (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Aux mois de juin et de décembre 2013, puis au début de l'année 2014, j'ai posé des questions orales concernant l'entretien et la remise en état des chaussées. En effet, plusieurs d'entre elles n'avaient pas été entretenues ni remises en état après divers travaux effectués par des entreprises. J'ai souligné avec insistance que ces réparations ne devaient pas se faire aux frais des contribuables, puisqu'elles étaient rendues nécessaires par des travaux visiblement bâclés – et même sabotés. Quand on voit des couches de 2 à 3 cm de bitume qui dépassent sur les lignes de démarcation ou dans les caniveaux, on s'interroge!

J'attends toujours une réaction concrète de l'exécutif pour remédier à ce problème. J'aimerais aussi savoir, au passage, ce qu'il est advenu du groupe responsable du contrôle qui devait intervenir avant et après les travaux en question. Il semble qu'il s'agisse ici d'une faute professionnelle relativement grave, puisque aucun contrôle n'a été effectué à la fin des travaux pour garantir la remise en état de la chaussée.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** D'abord, Madame Luiset, il faudrait me préciser à quel endroit exactement vous faites référence. De manière générale, je peux vous dire que, depuis que je suis responsable des 250 km de route situés sur le territoire de la Ville, nous avons établi un programme d'assainissement en matière de bruit. Dans ce cadre, nous posons chaque année près de 5 km de bitume phonoabsorbant afin de réduire les nuisances sonores. Je ne parle donc pas ici de la pollution atmosphérique, mais bien de cette véritable pollution sonore qui doit diminuer drastiquement – ce qui est déjà le cas. D'ailleurs, tout le monde se félicite de la politique que j'ai mise en place à cet égard!

Cela étant, il est vrai que certaines entreprises... Je ne dirais pas qu'elles sabotent notre travail, mais elles reviennent encore casser du bitume après que nous avons posé le revêtement phonoabsorbant. Or, à ce jour, nous n'avons pas les moyens juridiques de leur imposer non seulement de reboucher le trou qu'elles ont creusé, mais aussi de refaire une bonne partie – sur une surface d'au moins 25 à 30 m<sup>2</sup> – dudit revêtement phonoabsorbant. Nous ne pouvons leur imposer que les garanties de construction qui durent cinq ans.

Je m'emploie à faire changer le règlement municipal en la matière. Je proposerai donc des modifications à mes collègues du Conseil administratif, afin que la garantie requise auprès des entreprises soit appliquée pendant dix ans au minimum. Cela nous permettra de sauvegarder nos travaux et de garantir à long terme la réussite de notre politique d'instauration du revêtement phonoabsorbant.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Il s'agit en fait d'un rappel de deux questions que j'ai posées précédemment. Je ne siège pas au Conseil municipal depuis très longtemps, puisque j'y suis entrée au mois de septembre 2013. Or, ma première question n'a toujours pas trouvé réponse... La dernière, posée au mois de février dernier, est elle aussi en attente. Je reviens donc sur ces deux questions encore non résolues.

La première concernait le petit train touristique de la Vieille-Ville. Vous m'aviez dit, Monsieur le magistrat, qu'il fallait laisser quelques mois au patron pour changer de moteur. Or, ledit moteur fonctionne toujours au diesel. Depuis dix-huit mois – soit deux fois le temps de gestation d'un enfant! – aucun changement n'a été effectué. J'attends toujours le nouveau-né...

Ma deuxième question concernait le tri des déchets. Je vous l'ai reposée par e-mail selon votre demande, Monsieur Barazzone, et je n'ai toujours pas reçu de réponse. Comme je ne serai bientôt plus là, j'aimerais que vous trouviez une solution. Je dépose donc une motion dans ce sens intitulée «Pour une diminution des déchets à incinérer: mettons le compost à sa place». Je charge mes futurs successeurs d'en prendre bien soin...

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** En ce qui concerne votre première question sur le petit train de la Vieille-Ville, Madame la conseillère municipale, je vous informe que nous sommes sur le point de trouver une solution avec son propriétaire. Néanmoins, je suis navré de vous dire que ce n'est pas parce que vous posez une question à ce sujet que nous pouvons d'un claquement de doigts faire changer le moteur du petit train!

Comme je vous l'avais déjà signalé à l'époque, si vous aviez raison de demander que le petit train du bord du lac soit électrique afin de devenir moins bruyant et moins polluant, il n'était pas forcément possible d'envisager la même chose en Vieille-Ville. Entre-temps, on nous a fait comprendre que certains marchés ne seraient plus aussi juteux qu'alors; nous prévoyons donc de modifier certaines conditions, mais cela demande discussion avec les intéressés.

Madame Wuest, même si vous ne siégez bientôt plus au Conseil municipal – ce que je regrette, car vous avez toujours posé des questions constructives

dont les citoyens et les citoyennes peuvent vous remercier – je continuerai à vous répondre, directement ou par l’intermédiaire de votre groupe. Ce faisant, je répondrai aussi à l’ensemble des habitants de la Vieille-Ville, car j’ai bien compris que vous n’étiez pas la seule concernée par cette problématique!

Si nous avons tardé à vous répondre sur la politique de la Ville en matière de tri des déchets lors des manifestations, c’est parce qu’un grand nombre d’entre elles ne sont pas organisées par mon département mais par celui de la culture et du sport – ou en lien avec lui. J’ai donc dû prendre langue avec les services de M. Kanaan pour m’informer. Je vous confirme que le tri des déchets fait l’objet d’une obligation générale s’appliquant à toutes les manifestations municipales, mais je ne peux pas vous affirmer qu’elle soit respectée lors de chaque fête. Il s’agit en tout cas d’une décision arrêtée qui fait office de principe directeur, nonobstant quelques exceptions minimales que je n’ai plus en tête.

Si vous constatez lors d’une manifestation organisée par la Ville l’absence de tri des déchets, je vous prie de bien vouloir nous en faire part. Nous essaierons alors de serrer la vis – si j’ose dire – car nous devons tous trier davantage.

S’agissant du compost, le Canton et les communes planchent actuellement sur cette problématique dans le cadre du plan cantonal de gestion des déchets. A l’usine d’incinération des Cheneviers, on brûle 30% d’eau, ce qui coûte extrêmement cher aux contribuables et n’est pas écologique, alors que l’on pourrait faire du compost.

Nous travaillons donc à la mise sur pied d’une nouvelle campagne de sensibilisation, dont la phase-test commence maintenant et se terminera au mois de septembre prochain dans plusieurs communes du canton – y compris certains quartiers de notre ville. Sur cette base, nous tirerons un bilan avec le Canton pour voir si cela fonctionne ou pas. Je pense notamment aux petites poubelles testées à Milan qui utilisent des sacs biodégradables. En effet, on sait que ce sont les odeurs qui posent problème, lorsqu’il s’agit de faire du compost. Normalement, ce dispositif devrait fonctionner; à Milan, il a permis de réaliser 100% de tri pour le compost.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette campagne de sensibilisation devrait en principe être élargie à tout le canton – tel est, en tout cas, l’objectif poursuivi. J’espère que cette perspective vous donnera satisfaction quant à la plupart des points que vous évoquiez, Madame Wuest. Je suis à votre disposition – maintenant ou plus tard – pour répondre à d’autres questions que vous pourriez avoir envie de poser.

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Ma question s’adresse à M<sup>me</sup> Salerno. Vous la lui transmettez, Monsieur le président, puisqu’elle est absente pour l’instant.

Une réunion du conseil d'administration de Naxoo a eu lieu récemment. M<sup>me</sup> Salerno nous avait annoncé – et nous l'avons lu dans la presse – qu'un projet stratégique était en discussion en vue de réorienter l'entreprise vers ses clients genevois. Ma question est toute simple: où en est Naxoo aujourd'hui? Et où en est le plan stratégique lancé par la magistrate, puis annoncé aussi bien dans cette enceinte que dans les journaux?

**Le président.** Merci, Monsieur Gauthier. J'imagine que la question sera transmise à M<sup>me</sup> Salerno, afin qu'elle puisse éventuellement vous répondre demain.

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle est relative aux résultats – parus hier – d'un sondage sur le bruit effectué par le Canton. Il en ressort qu'environ 52% de la population genevoise se plaint de nuisances sonores liées notamment à la circulation. Nous savons que l'une des mesures entreprises pour pallier ce problème consiste à poser du revêtement phonoabsorbant sur les chaussées, mais nous savons aussi que ce n'est pas suffisant! Je demande donc ce qu'il en est des mesures visant à limiter le trafic automobile.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Madame la conseillère municipale, une fois de plus, je vous rappelle les fondamentaux: je ne suis malheureusement pas chargé de la circulation à Genève! Mes collègues de Nyon et de Lausanne, qui ont les mêmes charges et responsabilités que moi, sont quant à eux responsables de ce domaine; cela paraît cohérent. Il n'en demeure pas moins que, dans le canton de Genève, la Ville n'est pas en charge de ses propres voies de circulation.

Nous essayons de faire en sorte, dans le réseau de nos quartiers, d'apaiser drastiquement la situation en aménageant des zones 30 km/h et en déviant le trafic de transit. Nous y parvenons! Nous posons également du revêtement phonoabsorbant qui réduit nettement les nuisances sonores.

Cela n'empêche pas que certaines mesures de circulation devraient être prises. J'en discute avec M. Barthassat, qui en a la responsabilité. Je dois dire que nous y travaillons dans le cadre d'une concertation intense, puisque nous nous réunissons près de deux fois par mois, avec nos collaborateurs respectifs, en vue de trouver des solutions permettant à la fois d'apaiser et de fluidifier le trafic routier.

## 5. Interpellation orale du 18 mars 2015 de M. Daniel Sormanni: «Un royaume néocolonial» (IO-254)<sup>1</sup>.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette interpellation s'adresse principalement au maire, mais je pense qu'elle concerne également l'ensemble du Conseil administratif. Je l'ai intitulée «Un royaume néocolonial», vous verrez tout de suite pourquoi. L'allusion pourrait renvoyer à une dictature belge, par exemple... où à un royaume à Saint-Gervais, expression que j'ai lue sur un tract des syndicats à propos des problèmes que rencontre le Théâtre Saint-Gervais – je l'ai trouvée intéressante et je l'ai notée.

J'en reviens à ma problématique générale. J'aimerais savoir quels sont les critères de choix des responsables d'institutions culturelles genevoises tels les musées, les bibliothèques et autres. Comment se fait-il qu'un candidat venant d'un petit musée de moins de 10 personnes atterrisse ici après avoir été nommé directeur de la Bibliothèque de Genève (BGE), qui en emploie 180? C'est un spécialiste d'Erasmus, philosophe hollandais des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles – mais il n'y a pas de collection le concernant à Genève! Pourquoi n'avoir pas choisi un rousseauiste, puisque la collection Jean-Jacques Rousseau – partiellement conservée à la BGE – est entrée à l'Unesco? J'espère que le Conseil administratif me répondra sur ce point.

S'agirait-il d'un copinage belge? On ne sait pas... Or, comme nous avons tous pu l'apprendre par la presse et la radio, il y a des problèmes à la BGE et dans d'autres institutions. Une trentaine d'employés de la BGE ont écrit une lettre pour se plaindre de certaines choses. D'aucuns prétendent peut-être que la situation est désormais pacifiée, mais je crois qu'en réalité le personnel a peur et n'ose plus bouger. A mon sens, ces méthodes de management ne sont pas acceptables.

Les autorités municipales, notamment par la voix de M<sup>me</sup> Salerno en commission des finances et devant le plénum, nous répètent à longueur de temps que la Ville de Genève est un employeur exemplaire. Eh bien, elle l'est à un seul titre: pour distribuer l'argent aux fonctionnaires! Nous l'avons vu tout récemment encore. Mais la Ville s'occupe-t-elle vraiment bien de son personnel? Moi, je ne le crois pas, vu les différentes affaires que j'évoquerai ici. J'ose espérer que le mobbing n'est pas devenu le nouveau mode de gestion du personnel municipal... mais j'ai bien peur que ce soit le cas!

Je citerai d'autres exemples tout à l'heure mais, pour le moment, je parle de la BGE. Lorsque 30 personnes se plaignent par écrit d'un problème et que 17 d'entre elles demandent un appui psychologique, comment expliquer qu'il leur soit répondu qu'il n'y a aucun problème? Je crois, pour ma part, qu'il y a un problème de management non résolu!

---

<sup>1</sup> Annoncée, 5179.

Interpellation: nomination des responsables d'institutions culturelles de la Ville

D'ailleurs, toujours à propos de la BGE, il semble que ce nouveau directeur soit coaché, justement pour régler les questions de management. Mais combien ça coûte, de coacher un directeur? On nomme des gens qui ne sont pas capable de gérer leur institution, et ensuite on leur met des coaches! Dans certains cas, il y a même des coaches scientifiques. Tout cela coûte beaucoup d'argent!

Ce point nous ramène à ma question initiale: comment sont choisis les responsables d'institutions culturelles de la Ville de Genève? On se le demande, puisqu'il faut en arriver à les coacher aussi bien pour le management que sur le plan scientifique. Dans ce domaine, je pense qu'on est totalement à côté de la plaque! Et puisqu'on parle de ce directeur de la BGE, je cite son nom, cela ne me pose aucun problème: M. Didier Vanautgaerden – prononciation pas garantie... D'ailleurs, il se fait appeler Alexandre! Du coup, je ne sais pas si c'est Didier ou Alexandre.

Certes, cette problématique – à savoir la gestion directe du personnel municipal – ne relève pas des compétences du Conseil municipal. Mais il y a des problèmes et nous devons en parler.

J'en viens à un autre exemple. Nous en avons déjà débattu il y a quelques semaines: la situation est extrêmement problématique – et depuis longtemps – au Théâtre Saint-Gervais. Ces problèmes-là ne sont peut-être pas de la même nature que ceux de la BGE, mais il y en a aussi pas mal! Comment les règle-t-on? L'Alternative nous vante les mérites du statut du personnel municipal, affirmant qu'il est formidable et permet de protéger les employés de la Ville... Mais cela, c'est ce qui est marqué sur le papier; dans la réalité, je ne suis pas si sûr que ces principes soient appliqués.

Je ne crois pas que l'on donne vraiment au personnel la possibilité de s'exprimer ni de demander une enquête qui soit ensuite acceptée par les autorités – pourtant, celles-ci devraient au moins en valider l'ouverture, afin de pouvoir examiner s'il y a ou non atteinte à la personnalité des plaignants.

Le 8 septembre 2014, le mobbing au sein de la BGE a été dénoncé. Comme je l'ai dit tout à l'heure, 30 employés ont signé une lettre à ce sujet – certains envisageaient même de déposer plainte. Mais ensuite... plus rien! En tout cas, les procédures sont très longues. La Ville refuse quasi systématiquement l'enquête sur l'atteinte à la personnalité, il faut que les plaignants recourent à la justice pour qu'elle cède et accepte d'ouvrir cette enquête. Si c'est ça, bien traiter son personnel... Là aussi, je crois qu'on fait tout faux! Avant que le personnel ne recoure à la justice, la moindre des choses est de l'écouter s'il le demande.

Je rappelle qu'il existe aussi une Unité de psychologie du travail au sein de la fonction publique municipale. Elle a été auditionnée à la commission des finances pour parler de son action. Il faudrait au moins la faire fonctionner en l'utilisant comme appui pour trouver des solutions dans ces conflits. Mais il n'en est rien!

Interpellation: nomination des responsables d'institutions culturelles de la Ville

Il faut que les employés recourent à la justice pour que la Ville cède. Ensuite, une fois l'enquête ouverte, aboutira-t-elle? Voilà encore un autre problème. Faudra-t-il à nouveau en appeler à la justice pour aller plus loin?

Non, la Ville de Genève n'est pas exemplaire vis-à-vis de son personnel! Elle ne l'est que pour augmenter les prestations mais, pour le reste, on est loin de toute exemplarité!

J'aborde encore un autre aspect de la problématique. La BGE est une bibliothèque dont l'activité essentielle est tout de même le prêt de livres – notamment aux étudiants – ou leur consultation sur place. Je signale au passage que 99% de ses collections ne sont pas visibles, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas en libre accès. Or, quand cette institution se lance dans l'organisation de différentes expositions, par exemple la dernière, consacrée au patrimoine imprimé des Genevois – cinq cents ans de documents imprimés à Genève! –, tout le matériel d'accompagnement est conçu et imprimé en Belgique sous l'égide d'un graphiste bruxellois!

**Le président.** Monsieur Sormanni, il vous faudrait conclure, s'il vous plaît.

*M. Daniel Sormanni.* J'ai tout de suite terminé. Je crois qu'il y a là quelque chose qui ne va pas et j'entends bien que le Conseil administratif nous réponde de manière circonstanciée.

Encore deux mots sur les problèmes au Théâtre Saint-Gervais: neuf avertissements, sept démissions, deux licenciements, deux nouveaux licenciements annoncés – mais toujours pas de solution en vue! Et que penser des problèmes rencontrés ailleurs: au Service du Conseil municipal, à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), au Service des sports ou à celui des Pompes funèbres? Faut-il créer une commission ad hoc pour s'en occuper? Ou mandater la Cour des comptes? J'ose espérer que non, mais j'attends des réponses sérieuses et argumentées de la part du Conseil administratif. J'ai dit!

**M. Sami Kanaan, maire.** J'espère que le temps qui m'est imparti me suffira pour vous répondre, Monsieur Sormanni. Nous partageons en tout cas une conviction: le respect du personnel. Et je crois que nous partageons également le souci du bon usage des deniers publics. J'essaierai de revenir brièvement sur les points que vous avez évoqués.

Je commence par les nominations au sein des institutions culturelles municipales, tels les musées, les bibliothèques, les scènes culturelles, les théâtres – voire même l'opéra et les grands orchestres. Les concours font toujours l'objet d'une

Interpellation: nomination des responsables d'institutions culturelles de la Ville

inscription publique; le plus souvent, nous veillons à la diffusion très large de l'annonce – pas seulement dans la presse locale, mais également dans les circuits nationaux et internationaux, notamment quand il s'agit de musées ou de l'opéra. Cela nous permet d'être sûrs d'attirer de nombreux candidats.

Je ne crois pas au protectionnisme en matière de culture; les candidatures genevoises sont évidemment les bienvenues, mais le fait de résider à Genève ne garantit pas d'être choisi face à un-e meilleur-e candidat-e venu-e de l'extérieur. Nous constituons des commissions de préavis composées d'experts de chez nous et d'ailleurs. En effet, il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir évaluer la candidature d'un directeur ou d'une directrice de musée ou de bibliothèque – pour ma part, je suis magistrat, mais je n'ai pas la prétention de tout savoir! Cette commission de préavis intervient dans chaque procédure de nomination; elle est composée de trois à cinq personnes qui opèrent une présélection parmi les dossiers de candidature – sachant que la responsabilité finale me revient, puisque c'est moi qui propose au Conseil administratif la personne choisie.

Deuxième remarque sur les institutions en général: la manière de concrétiser leurs missions a beaucoup évolué. Je ne vous le cache pas, Monsieur Sormanni, l'une de mes priorités depuis quatre ans a consisté à forcer un peu le rythme en matière d'ouverture des institutions au public et d'accessibilité à tous les publics – et non pas seulement aux gens déjà initiés aux grandes subtilités des collections, par exemple. Il s'agit donc d'un effort de valorisation du patrimoine au sens large. Je pense que, en tant qu'élu du Mouvement citoyens genevois, vous y serez sensible.

Cette nouvelle orientation induit des changements dans de nombreux domaines: horaires d'ouverture, choix des priorités par rapport au public... Il faut peut-être organiser plus d'actions de médiation et favoriser l'accueil de publics particuliers, entre autres initiatives.

La BGE compte parmi les institutions patrimoniales de la Ville de Genève. Vos propos à ce sujet m'ont surpris, Monsieur Sormanni, mais je vous informerai très volontiers. Si vous aviez posé vos questions il y a une année, j'aurais compris, car il y a effectivement eu à l'époque des changements au sein de la BGE qui ont généré des tensions. Cela dit, les premiers signaux d'alarme – des courriers – ne datent pas du mois de septembre 2014, mais du mois d'avril 2014. Evidemment, nous les avons pris très au sérieux, mais cela ne signifie pas pour autant faire grand bruit et provoquer l'agitation publique!

Il existe des procédures précises, en Ville de Genève. Si quelqu'un s'estime maltraité – quel que soit le contenu que l'on attribue à ce mot – sur sa place de travail et s'il n'est pas entendu par la hiérarchie, il a la possibilité de se confier à l'Unité de psychologie du travail de la Direction des ressources humaines (DRH), laquelle tentera ensuite de poser un diagnostic.

Interpellation: nomination des responsables d'institutions culturelles de la Ville

Dans cette affaire précise, la procédure a évolué dans ce sens. Nous avons bien compris qu'il y avait des problèmes dans la gestion du changement de direction de la BGE, même si les cas particuliers ne nous étaient pas connus en tant que tels, à titre individuel et nominatif. Nous avons alors pris toute une série de mesures. J'ai moi-même rencontré le personnel de la BGE à deux reprises et, depuis, les choses vont beaucoup mieux.

Parmi les changements instaurés – et je ne pense pas que vous les contesterez, Monsieur Sormanni – je citerai notamment l'augmentation des heures d'ouverture au public, qui est l'une des missions de la BGE. Sur ce plan, je suis navré de constater que vous êtes mal informé, mais c'est peut-être de ma faute. Cette bibliothèque joue évidemment un rôle d'appui auprès des étudiants – moi-même, durant mes études, j'y ai passé quelques heures – mais elle est aussi la dépositaire du patrimoine écrit genevois.

Or, toute collection doit être valorisée. A mon avis, il n'y a rien de plus agaçant qu'une collection que l'on ne voit pas et dont le peuple genevois ne peut pas profiter afin de connaître sa propre histoire. Dans le cas de la BGE, il s'agit du dépôt légal, qui recueille un exemplaire de tout document imprimé sur le territoire cantonal. On a ainsi amassé des trésors, vous l'avez peut-être lu sur les affiches politiques, Mesdames et Messieurs. Une bonne collection doit non seulement être conservée et étudiée, mais il faut aussi la valoriser – et pas seulement à l'intention des initiés.

Des mesures de réorganisation ont été prises à la BGE qui n'ont pas été tout de suite bien comprises, nous le reconnaissons. Mais nous sommes intervenus et, depuis, cela se passe beaucoup mieux. Nous faisons de même auprès de toute institution où il y a des problèmes.

J'en viens au Théâtre Saint-Gervais. Le hasard veut que j'aie été auditionné hier par la commission des arts et de la culture à propos de ce dossier; M<sup>me</sup> Luiset et M. Haas, représentants de votre parti, Monsieur Sormanni, étaient présents. Le conseil de fondation a également été auditionné. La résolution des problèmes est sur la bonne voie. J'admets qu'il y a eu des tensions, mais cela peut arriver. Nous ne sommes pas sur un long fleuve tranquille, la Ville change et – heureusement – notre administration évolue, tout comme les institutions culturelles. Il est vrai que cela provoque parfois des tensions, mais c'est humain; l'essentiel est de les aborder franchement et de trouver des solutions.

En tout cas, Monsieur Sormanni, je pense que vous n'êtes que très partiellement informé aussi bien au sujet du Théâtre Saint-Gervais que de la BGE. Dans les deux cas, il y a un décalage de plusieurs mois entre la réalité et vos sources d'informations. Je conseille vivement aux personnes qui vous les ont fournies de se mettre à jour! Je dirais même qu'une partie de ce qui vous a été rapporté au sujet de la BGE est d'ordre diffamatoire; j'enjoins donc à vos informateurs de faire un peu attention. Je vous remercie!

Interpellation: nomination des responsables d'institutions culturelles de la Ville

**Le président.** Vous souhaitez répliquer, Monsieur Sormanni? Vous avez la parole.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). J'ai entendu vos propos, Monsieur le magistrat – mais vous ne m'avez pas répondu, en fait! Vous pensez bien que je suis au courant de ce qui se passe dans ces institutions, tout de même! Autrement, je ne serais pas intervenu.

Je sais qu'il y a des changements à la BGE et ailleurs, mais mes questions allaient au-delà. Je vous ai demandé combien coûtait l'engagement de tous les coaches qui interviennent dans les institutions culturelles. Engager des gens qui ne sont pas capables de gérer du personnel et devoir ensuite leur adjoindre des coaches, est-ce vraiment la bonne solution? Pensez-vous que crier et hurler soit une méthode de management? Moi, je ne crois pas! En aucun cas! Normalement, je n'aurais pas dû en venir à dénoncer cela, mais j'y suis obligé.

Ce n'est pas les quelques petits changements intervenus à la BGE qui ont déstabilisé le personnel. L'ouverture élargie de l'institution n'est pas en cause – d'ailleurs, Monsieur Kanaan, je conviens avec vous qu'il faut essayer de montrer au public les trésors importants de Genève. Ce que je déplore, dans le cas présent, c'est les méthodes employées par des personnes bien particulières que je mets nommément en cause, car je connais parfaitement la situation. Sur ce point, Monsieur le maire, vous ne m'avez pas répondu.

J'ajoute encore une information: alors même que la lettre de plainte du personnel avait déjà été envoyée, le directeur de la BGE était confirmé dans ses fonctions! Voilà qui me semble plutôt maladroit, surtout à ce moment-là. Vous avez beau dire que la situation est désormais pacifiée, je pense que plus personne à la BGE n'ose bouger, car le personnel sait ce qu'il risque. Je le répète, ce ne sont pas des méthodes, et vous ne m'avez pas répondu à cet égard.

J'attends par ailleurs des données chiffrées en ce qui concerne les coaches. Pourquoi un certain nombre de responsables d'institutions sont-ils coachés? Ne sont-ils pas capables de gérer leur personnel? Certains sont même coachés parce qu'ils n'arrivent pas à monter leurs projets scientifiques, comme je l'ai dit tout à l'heure. C'est encore plus grave! On les choisit justement pour leurs projets scientifiques, mais ensuite il faut leur adjoindre des sociétés particulières pour qu'ils puissent les réaliser! Je ne donnerai pas de noms ici... mais je le ferai peut-être plus tard. A mon sens, cette manière de procéder n'est pas logique.

Je réclame donc un inventaire précis des responsables d'institutions municipales coachés, qui précise pour quelle raison ils le sont et combien cela coûte à la municipalité. Tout à l'heure, Monsieur le maire, vous vous êtes dit soucieux des deniers publics... J'espère bien que vous l'êtes! Cependant, quand on doit

Interpellation: nomination des responsables d'institutions culturelles de la Ville

coacher les responsables de certaines institutions – c'est-à-dire verser un double salaire pour leur gestion –, on n'est pas vraiment regardant sur les deniers publics, n'est-ce pas? On jette l'argent par la fenêtre! Ce procédé n'est peut-être pas le bon...

Quant à l'aspect scientifique, vous ne m'avez pas répondu non plus. Je ne suis peut-être pas compétent en la matière, mais j'ai tout de même un point de vue là-dessus. Qui connaît Erasme, ici? Moi, je ne le connaissais pas – mais vous, Monsieur Kanaan, vous êtes peut-être plus érudit que moi et vous saviez qui c'était... En tout cas, il n'y a pas de collection à Genève concernant ce philosophe hollandais; par conséquent, ce n'est pas sur ce sujet que le directeur belge de la BGE, qui en est pourtant spécialiste, travaille à Genève. Il y a autre chose... et ça ne joue pas!

L'Alternative prétend que la Ville choie son personnel, mais ce n'est pas vrai! Au contraire, elle le rudoie! Il est très compliqué de se faire entendre par l'Unité de psychologie du travail, car les autorités s'y opposent. Et quand des employés demandent l'ouverture d'une enquête pour atteinte à la personnalité, elles s'y opposent encore, ce qui oblige le personnel à recourir à la justice. Ce n'est pas normal! Ce n'est pas une bonne manière de gérer le personnel municipal!

**Le président.** Nous avons maintenant la réplique du maire à celle de M. Sormanni...

**M. Sami Kanaan, maire.** Monsieur Sormanni, nous nous connaissons depuis longtemps; je sais que, même si vous avez un caractère un peu sanguin, vous êtes un homme intègre. J'assume donc mes propos de tout à l'heure: vous êtes vraiment mal renseigné! Soit c'est involontaire – ce que j'espère –, soit c'est de la mauvaise foi crasse.

Il n'y a pas de coaching auprès des directions d'institutions culturelles genevoises. Pour la petite histoire, dans l'affaire du Théâtre Saint-Gervais – qui est une fondation où le Mouvement citoyens genevois est représenté, d'ailleurs, comme tous les groupes du Conseil municipal –, c'est le personnel qui a demandé un intervenant externe. Dans certaines situations, cela peut s'avérer utile: en cas de conflit, par exemple, cet intervenant externe peut avoir un regard indépendant sur les problèmes et ainsi contribuer à leur résolution. Quand cette solution fait l'objet d'un choix, il peut être bon d'y recourir.

Quant aux projets scientifiques, j'ai demandé à nos institutions en général d'être beaucoup plus méthodiques dans l'établissement de leurs priorités – ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Cette démarche déplait à certains car, aupa-

Interpellation: nomination des responsables d'institutions culturelles de la Ville

vant, on avait tendance à laisser chacun faire un peu ce qu'il voulait – parfois un travail de très bonne qualité, mais sans priorité ni cap nettement définis. En tant que magistrat élu, je suis responsable de la bonne utilisation de l'argent public et de la valorisation de nos collections; je dois garantir leur accessibilité au plus grand nombre.

Dans ce contexte, j'ai demandé aux institutions genevoises – le Musée d'art et d'histoire, la BGE, le Muséum d'histoire naturelle – d'établir des projets scientifiques et culturels précis. Pour des questions de méthode, nous avons eu recours à un expert dans deux cas. Je précise toutefois qu'il s'agissait uniquement de méthodologie, ce qui n'a rien à voir avec le coaching tel que vous le décrivez, Monsieur Sormanni.

Le statut du personnel de la Ville de Genève est l'un des plus généreux de Suisse – j'en discute souvent avec mes homologues des autres villes ou cantons helvétiques – et nous pouvons en être fiers. J'insiste sur ce point! Quant à l'Unité de psychologie du travail, elle est très facilement accessible; je ne sais pas qui vous a dit le contraire, Monsieur Sormanni, mais c'est faux! Elle permet notamment de réduire les coûts induits par les conflits professionnels.

Cela dit, il est vrai que les enquêtes pour atteinte à la personnalité sont possibles; il s'agit d'un nouvel instrument prévu par le statut du personnel que nous avons utilisé pour la première fois il n'y a pas longtemps. L'enquête en question a été confiée à un intervenant externe qui a fait du très bon travail. Cependant, dans un tel cas, les coûts sont énormes. On permettra donc au Conseil administratif de ne pas déclencher une telle procédure tous les jours... Ce serait extrêmement onéreux. Nous n'y recourons que lorsque nous avons l'impression qu'il se pose vraiment un problème sérieux.

Enfin, j'atteste des compétences et des qualités du directeur de la BGE; c'est pour cette raison qu'il a été confirmé dans ses fonctions. De même, je suis garant de la valeur de l'ensemble des directeurs et directrices d'institutions culturelles genevoises. La BGE bouge enfin, elle met à disposition ses collections, elle valorise un patrimoine genevois dont nous pouvons être fiers! Evidemment, tout n'est pas parfait...

L'incident auquel vous avez fait référence, Monsieur Sormanni, date d'avant l'été 2014. Depuis, nous nous en sommes largement occupés dans le bon sens. J'affirme aujourd'hui devant le Conseil municipal que la situation à la BGE évolue bien et qu'elle est tout à fait apaisée.

Je vérifierai par ailleurs les données chiffrées que vous avez demandées et je vous les transmettrai par écrit. Cependant, j'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de coaching des directeurs d'institutions – qui n'en ont heureusement pas besoin – mais d'un accompagnement méthodologique pour la réalisation en tant que telle

de projets scientifiques ou culturels, et non pour en définir le contenu. Quoi qu’il en soit, transformer une institution comme la BGE, dresser l’inventaire de ses compétences, de son patrimoine et de ses missions pour les faire évoluer n’est pas anodin. En ce sens, un regard externe peut rendre service durant une période limitée.

*L’interpellation est close.*

**Le président.** Sur demande de son auteur, M. Brandt, l’interpellation orale suivante IO-255 sur le Printemps de l’immobilier à Plainpalais est reportée à une séance ultérieure.

## 6. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu la pétition suivante, qui sera renvoyée directement à la commission des pétitions:

- P-335, «Le Plaza ne doit pas être démoli et doit rester un cinéma».

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous avons reçu sept motions d’ordonnancement concernant autant de points, dont certains figurent à l’ordre du jour et d’autres sont nouveaux.

Nous commençons par la motion d’ordonnancement demandant l’urgence sur le rapport PR-1019 A de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 20 mars 2013 en vue de l’adoption du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d’apprentissage de première année en Ville de Genève et à l’ouverture d’un crédit budgétaire supplémentaire de 3 000 000 de francs pour la mise en œuvre de l’initiative IN-4, intitulée «Créons des places d’apprentissage pour nos enfants». Ce point figure déjà à l’ordre du jour.

Plus précisément, la motion d’ordonnancement demande de traiter ce rapport durant la session en cours, c’est-à-dire lors des séances plénières d’aujourd’hui ou de demain.

Mise aux voix, la motion d’ordonnancement portant sur le rapport PR-1019 A est acceptée par 49 oui contre 20 non.

**Le président.** La deuxième motion d'ordonnancement demande l'urgence sur le rapport PRD-40 A de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 8 mai 2012 de MM. Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros et Pascal Spuhler, intitulé «La Ville de Genève s'engage pour les demandeurs d'emploi résidant à Genève». Ce point figure déjà à l'ordre du jour.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PRD-40 A est refusée par 41 non contre 29 oui.*

**Le président.** La troisième motion d'ordonnancement demande l'urgence sur la motion M-1174 du 17 mars 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Sandra Golay et Mireille Luiset, intitulée «Bancs de glaces: attribution calamiteuse ou grand coup de sac?». Ce point figure déjà à l'ordre du jour.

Je vois que M. Haas, auteur de la motion elle-même et de la motion d'ordonnancement, a demandé la parole. Je la lui donne pour défendre l'urgence pendant une minute au maximum, selon le règlement du Conseil municipal.

**M. Jean-Philippe Haas (MCG).** La motion M-1174 concerne les bancs de glaces et leur attribution à de nouveaux exploitants. Ce week-end, une fois encore, trois pavillons sont restés fermés. Mais nous sommes après Pâques et l'été arrive! Qu'en est-il de l'attribution de ces bancs de glaces et – surtout – des cahiers des charges des exploitants qui, à l'heure actuelle, ne sont pas du tout respectés? Je pense à l'obligation d'utiliser des produits locaux et à différentes autres mesures. Vu la publicité faite là autour, je pense qu'il nous faut débattre de cette motion le plus rapidement possible; rien ne sert d'en parler au mois de novembre!

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1174 est refusée par 54 non contre 15 oui (1 abstention).*

**Le président.** La quatrième motion d'ordonnancement demande l'urgence sur la motion M-1119 du 26 février 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Julide Turgut Bandelier, Marc-André Rudaz, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier, Pierre Vanek, Marie Barbey, Natacha Buffet, Grégoire Carasso, Christiane Leuenberger-Ducret et Pascal Altenbach, intitulée «Revalorisons la fonction des sapeurs-pompiers volontaires». Ce point figure déjà à l'ordre du jour.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, cette motion a été déposée il y a une année. J'en avais discuté avec plusieurs d'entre vous, tous partis confondus – dont le conseiller administratif Barazzone. Il avait été convenu que nous essaierions de la traiter assez rapidement pour l'inscrire dans le cadre du budget 2015. Mais cela nous a échappé... même à moi, je l'avoue! Nous n'avons donc pas pu en débattre. Aussi, je vous demande de bien vouloir la traiter en urgence pour la renvoyer à la commission qui conviendra. De la sorte, nous pourrons enfin l'aborder à la rentrée et la faire figurer au budget 2016. Je vous en remercie d'avance.

**Le président.** Merci, Monsieur Bertinat. En fait, cette urgence avait déjà été refusée le 7 octobre 2014, mais je la soumetts à nouveau au vote du plénum.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1119 est refusée par 48 non contre 19 oui.*

**Le président.** La cinquième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution nouvelle R-183 de M<sup>me</sup> et MM. Gary Bennaim, Adrien Genecand, Grégoire Carasso et Marie Barbey, intitulée «Pour que le Conseil administratif soutienne la construction de logements dans le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et en particulier sur le site de la Caserne».

**M. Gary Bennaim** (LR). J'entends souvent M. Pagani, lorsqu'il est auditionné sur divers projets à l'étude en commission du logement – dont je suis le président –, se targuer de soutenir la construction de logements en ville de Genève... Or, nous avons une opportunité incroyable de construire dans le cadre du développement du PAV, sur le site de la caserne qui est probablement le seul important de tout le projet à être situé sur le territoire de notre municipalité.

Malheureusement, Mesdames et Messieurs, vous n'êtes pas sans savoir que son homonyme le député Rémy Pagani s'est opposé récemment... Ah? On me dit que ce doit être le même... Il doit avoir une double casquette! On me signale en tout cas qu'il s'est opposé, avec son groupe Ensemble à gauche, à l'élaboration du budget qui permettrait de déplacer la caserne – et donc les unités militaires cantonnées à cet endroit – pour faire place à 1500 logements.

**Le président.** Il vous faudrait conclure, Monsieur Bennaim.

*M. Gary Bennaim.* Je termine très rapidement. On marche sur la tête, dans cette affaire! J'aimerais bien que notre commune, via son Conseil administratif, réitère sa volonté de construire en ville et admette que nous ne pourrions assurément pas nous passer de ces 1500 nouveaux logements.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-183 est acceptée par 39 oui contre 31 non.

**Le président.** La sixième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution nouvelle R-184 de M<sup>mes</sup> et MM. Catherine Thobellem, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Delphine Wuest, Anne Moratti, Julie Turgut Bandelier, Alexandre Wisard, Bayram Bozkurt, Alfonso Gomez, Christophe Dunner et Alpha Dramé, intitulée «Stop au transport de chlore pour protéger la population et permettre la construction de logements».

**M<sup>me</sup> Catherine Thobellem** (Ve). Le projet de résolution R-184 invite le Conseil administratif à transmettre les deux demandes qu'elle comporte aux Chambres fédérales, afin de stopper le transport massif de chlore qui transite notamment par le canton de Genève et le territoire de la Ville avant d'être acheminé vers le Valais. Nous demandons que la production de chlore soit effectuée sur place, afin de protéger la population mise en danger par ces transports nocturnes quotidiens. En effet, le chlore se transforme en gaz particulièrement dangereux et toxique lorsqu'il est au contact de l'air.

A l'heure actuelle, il est évident que Genève ne garantit pas la sécurité de ses habitantes et de ses habitants contre ce péril. D'ailleurs, l'accident ferroviaire qui s'est produit samedi dernier à Daillens, où un train chargé de substances dangereuses a déraillé, prouve qu'il ne s'agit pas d'une fatalité. Dans ce contexte, il est urgent que la Ville de Genève prenne position à l'instar du Grand Conseil genevois et des communes de Vernier, Meyrin, Onex et Carouge, qui ont déjà accepté les deux demandes formulées dans notre résolution.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-184 est acceptée par 41 oui contre 27 non (1 abstention).

**Le président.** Enfin, la septième et dernière motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution nouvelle R-185 de M<sup>mes</sup> et MM. Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet,

Alfonso Gomez, Maria Vittoria Romano et Grégoire Carasso, intitulée «Pour ne pas faire supporter aux habitants le prix et la quantité particulièrement élevés des places de stationnement dans les parkings de la gare du CEVA aux Eaux-Vives».

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). La défense de l'urgence sera très simple. Il faut débattre de cette problématique avant que les parkings en question ne soient construits – c'est-à-dire maintenant! Ensuite, ce sera trop tard. Nous aurons ainsi l'occasion de parler de ces fameux parkings... La Fondation des parkings estime qu'il y en a trop, le Parti socialiste et les Verts avec moi pensent qu'il faut en rediscuter. Telles sont les raisons pour lesquelles nous demandons au plénum d'accepter cette urgence, afin de pouvoir débattre de la résolution R-185 quand il en est encore temps!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-185 est acceptée par 37 oui contre 30 non.

**Le président.** Le bureau décidera à quel moment de cette session les objets dont l'urgence vient d'être acceptée seront traités.

## **7. Comptes 2014 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1118)<sup>1</sup>.**

### **INTRODUCTION**

conformément à l'article 48 lettres d) et e) de la loi sur l'administration des communes (LAC), le conseil administratif a l'honneur de présenter au conseil municipal son rapport de gestion à l'appui des comptes de la ville de Genève pour l'exercice 2014.

La première partie de ce rapport s'attache à l'analyse financière des comptes 2014, détaillant notamment les principaux écarts constatés entre le budget voté par le conseil municipal et les comptes, chapitre par chapitre. un éclairage est ensuite porté sur la fiscalité. Enfin, une attention particulière est donnée au compte des investissements et à son financement.

Le second chapitre est consacré au bilan annuel des délégations.

Le troisième volet présente les rapports de gestion de l'ensemble des services rattachés aux Autorités et aux cinq départements administratifs pour l'exercice écoulé. chaque entité dresse le bilan des objectifs fixés pour l'année 2014.

enfin, les annexes terminent ce rapport de gestion en proposant diverses informations statistiques.

---

<sup>1</sup> Version complète des comptes 2014 consultable sur le site internet de la Ville de Genève et aux Archives de la Ville de Genève.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1 SYNTHÈSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	<b>11</b>	<b>1</b>
<b>2 ANALYSE FINANCIÈRE</b>	<b>14</b>	<b>2</b>
2.1 chiffres clés et principales évolutions	14	2.1
2.2 Informations financières	16	2.2
2.3 Analyse par chapitre	30	2.3
<b>3 COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE VILLE DE GENÈVE</b>	<b>50</b>	<b>3</b>
3.1 charges par politique publique	50	3.1
3.2 revenus par politique publique	51	3.2
3.3 comptes de fonctionnement par politique publique et chapitre comptable	54	3.3
3.4 comptes de fonctionnement par politique publique et département	56	3.4
3.5 ressources humaines	58	3.5
3.6 subventions par politique publique	59	3.6
3.7 services compétents	61	3.7
<b>4 COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DES DÉPARTEMENTS</b>	<b>76</b>	<b>4</b>
4.1 Autorités	76	4.1
4.2 Finances et logement	90	4.2
4.3 constructions et aménagement	116	4.3
4.4 culture et sport	134	4.4
4.5 Environnement urbain et sécurité	180	4.5
4.6 cohésion sociale et solidarité	200	4.6
<b>5 PROGRAMME STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>230</b>	<b>5</b>
5.1 PSDD - suivi annuel 2011-2014 par objectif	230	5.1
<b>6 DÉLÉGATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	<b>264</b>	<b>6</b>
6.1 Délégation Genève ville solidaire (DGVs)	264	6.1
6.2 Délégation à l'aménagement du territoire	271	6.2
<b>7 ANNEXES</b>	<b>276</b>	<b>7</b>
7.1 Présentations « légales »	276	7.1
7.2 grandes manifestations	284	7.2
7.3 gestion hôtelière	286	7.3
7.4 Lexique	288	7.4

**LISTE DES FIGURES**

FIGURE 1	DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS 2014 PAR GROUPE SPÉCIFIQUE	21
FIGURE 2	COMPTES 2014, BUDGET 2014 ET COMPTES 2013, EN MILLIERS DE FRANCS	32
FIGURE 3	ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DU FINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS	45
FIGURE 4	EXCEDENT / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS	45
FIGURE 5	ÉVOLUTION DE LA DETTE, EN MILLIONS DE FRANCS	46
FIGURE 6	CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE	52
FIGURE 7	REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE	53
FIGURE 8	POIDS DES CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES, EN MILLIONS DE FRANCS	55
FIGURE 9	POIDS DES CHARGES DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LES DÉPARTEMENTS, EN MILLIONS DE FRANCS	57
FIGURE 10	POIDS DES SUBVENTIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE	60
FIGURE 11	RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PONCTUELLES A21 (EN %)	110

## 1 SYNTHÈSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

1

Les comptes 2014 présentent un excédent de 14,9 millions de francs, contre un budget juste à l'équilibre. ce constat est réjouissant dans un contexte qui connaît des rentrées fiscales en deça des prévisions. L'excellente maîtrise des charges associées à des revenus non budgétés (préfinancements, dividendes, accord extrajudiciaire, dons, etc.) ont permis de présenter ce résultat positif.

il convient de tempérer ce constat réjouissant dans un contexte de mutations importantes à venir pour les finances publiques suisses. La procédure de consultation relative à la troisième réforme de l'imposition des entreprises est arrivée à son terme. Le conseil fédéral devrait prochainement déposer son projet devant les chambres fédérales. A l'heure actuelle, les premières estimations de pertes fiscales consécutives à cette réforme pour la ville de Genève sont estimées à 63 millions. Le conseil administratif suit attentivement l'évolution de ce dossier, dont les conséquences sont attendues pour le début de la prochaine décennie.

Les comptes 2014 sont à nouveau marqués par une fine maîtrise des charges. Les outils de pilotage mis en œuvre permettent à l'administration de respecter au plus juste les enveloppes budgétaires votées. dans le même temps, la stratégie de gestion de la dette définie par le conseil administratif continue

de bénéficier d'une situation particulièrement favorable en termes de taux d'intérêts.

Les investissements réalisés en 2014 se sont avérés proches de l'enveloppe définie par le conseil municipal à 130 millions de francs. Les investissements nets ont ainsi atteint 123,4 millions de francs. un quart de ce montant a été consacré au domaine « culture et loisirs », avec la réalisation du nouveau musée d'ethnographie, la construction de dépôts de stockage d'œuvre d'art à Artamis, ou encore la rénovation de l'Alhambra. un autre quart a été consacré aux écoles, soit pour la rénovation d'établissements existants, soit pour l'acquisition de parcelle en vue de la construction d'une école.

2014 aura également vu le lancement du travail relatif à la répartition des tâches et compétences entre le canton et les communes. Le conseil administratif a salué cette démarche qui devrait aboutir à un élargissement des compétences communales, à la reconnaissance du statut de ville-centre de la ville de Genève et permettre ainsi d'améliorer les prestations aux habitants et habitantes. il regrette toutefois vivement l'absence de concertation marquant les premiers travaux de cet important chantier et veillera à sauvegarder les intérêts de la commune.

**2 ANALYSE FINANCIÈRE****2.1 CHIFFRES CLÉS ET PRINCIPALES ÉVOLUTIONS****PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

COMPTES 2013		BUDGET 2014	
COMpte ADMINISTRATIF			
CHF		CHF	
charges	revenus	charges	revenus
	1'189'610'559.32		1'122'437'169
1'147'949'162.15		1'041'307'190	
76'850'007.01		80'986'157	
<b>1'224'799'169.16</b>	<b>1'189'610'559.32</b>	<b>1'122'293'347</b>	<b>1'122'437'169</b>
32'884'665.74	32'884'665.74	37'168'173	37'168'173
<b>1'257'683'834.90</b>	<b>1'222'495'225.06</b>	<b>1'159'461'520</b>	<b>1'159'605'342</b>
	35'188'609.84*	143'822	
<b>1'257'683'834.90</b>	<b>1'257'683'834.90</b>	<b>1'159'605'342</b>	<b>1'159'605'342</b>
dépenses	recettes	dépenses	recettes
108'122'268.49	20'211'652.47	100'000'000	
15'111'864.01	2'959'642.35	30'000'000	
	100'062'837.68		130'000'000
<b>123'234'132.50</b>	<b>123'234'132.50</b>	<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS			
dépenses	recettes	dépenses	recettes
87'910'616.02		100'000'000	
12'152'221.66		30'000'000	
	73'354'455.90		77'506'791
	3'495'551.11		3'479'366
	-35'188'609.84		143'822
	41'661'397.17		81'129'979
	716'981.80		
	42'378'378.97		81'129'979
	57'684'458.71		48'870'021
<b>100'062'837.68</b>	<b>100'062'837.68</b>	<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>
VARIATION DE FORTUNE			
	13'839'178.32		22'493'209
	8'656'670.55		26'520'634
	-57'684'458.71		-48'870'021
-35'188'609.84*		143'822	
<b>-35'188'609.84</b>	<b>-35'188'609.84</b>	<b>143'822</b>	<b>143'822</b>

COMPTES 2014		
CHF		
Fonctionnement	charges	Revenus
Revenus		1'132'264'891.18
Charges	1'038'273'867.85	
Amortissements	79'045'535.26	
Total net des charges et revenus	1'117'319'403.11	1'132'264'891.18
Imputations internes	36'710'481.97	36'710'481.97
Total brut des charges et revenus	1'154'029'885.08	1'168'975'373.15
Excédent de revenus (*charges)	14'945'488.07	
	1'168'975'373.15	1'168'975'373.15
investissements	Dépenses	Recettes
Investissements du patrimoine administratif	118'846'751.89	17'825'362.53
Investissements du patrimoine financier	23'347'818.13	1'009'613.98
Investissements nets		123'359'593.51
	142'194'570.02	142'194'570.02
	Dépenses	Recettes
Investissements nets du patrimoine administratif	101'021'389.36	
Investissements nets du patrimoine financier	22'338'204.15	
Amortissements du patrimoine administratif		72'628'699.06
Amortissements du patrimoine financier		6'416'836.20
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		14'945'488.07
Autofinancement		93'991'023.33
Préfinancement sur patrimoine administratif		
Total financement des investissements		93'991'023.33
Insuffisance de financement		29'368'570.18
	123'359'593.51	123'359'593.51
Augmentation du patrimoine administratif		28'392'690.30
Augmentation du patrimoine financier		15'921'367.95
Insuffisance de financement		-29'368'570.18
Augmentation de la fortune (*diminution)	14'945'488.07	
	14'945'488.07	14'945'488.07

compte tenu du résultat de l'exercice 2014, la fortune au 31 décembre 2014 est de CHF 966'146'723.84

**2.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES****2.2.1 LISTE DES DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS****dépassements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement**

dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le conseil municipal.

DATE	DPT	PR/PA	PP	GRUPE	MONTANT VOTÉ	
18.03	A	PR-931A	78	365	20'000.00	subv.annuelle projet de véhicule écologique biomobile
16.09	5	PR-1097	58	365	241'000.00	subvention à la Fondation Au cœur des grottes
08.10	5	PR-1079A	58	366	900'000.00	aide financière aux habitants-e-s de la commune au revenu limité
					<b>1'161'000.00</b>	

total brut des dépassements

CHF 55'424'265.57

dépassements autorisés par des crédits supplémentaires votés par le conseil municipal

CHF 1'161'000.00

total net des dépassements

CHF 54'263'265.57

ces dépassements de charges sont plus que compensés par une économie de CHF 60'855'900.56 et une augmentation des revenus de CHF 9'370'031.15

**2.2.2 PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

Le conseil administratif vous présente deux projets de délibération.

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2014.

**DÉLIBÉRATION I****Le conseil municipal**

vu l'article 30, lettre d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;

sur proposition du conseil administratif,

décide :

Article unique. - Il est ouvert au conseil administratif un crédit de CHF 54'263'265,57 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (après-midi)  
Comptes 2014

5227

**DÉLIBÉRATION II**

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;  
sur proposition du conseil administratif,

2.2

décide :

Article premier - compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la ville de Genève pour 2014 est approuvé pour les montants suivants :

<b>charges</b>	CHF	1'154'029'885.08
sous déduction des imputations internes de	CHF	36'710'481.97
soit un total des charges nettes de	CHF	1'117'319'403.11
<b>revenus</b>	CHF	1'168'975'373.15
sous déduction des imputations internes de	CHF	36'710'481.97
soit un total des revenus nets de	CHF	1'132'264'891.18
<b>excédent de revenus</b>	CHF	<b>14'945'488.07</b>

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections et de livres.

Article 2 - compte d'investissements

Le compte d'investissements 2014 est approuvé pour les montants suivants :

**a) patrimoine administratif**

dépenses	CHF	118'846'751.89
recettes	CHF	17'825'362.53
investissements nets	CHF	101'021'389.36

**b) patrimoine financier**

dépenses	CHF	23'347'818.13
recettes	CHF	1'009'613.98
investissements nets	CHF	22'338'204.15

**c) total**

dépenses	CHF	142'194'570.02
recettes	CHF	18'834'976.51
investissements nets	CHF	<b>123'359'593.51</b>

## Article 3 -Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

**a) patrimoine administratif**

investissements nets	CHF	101'021'389.36
Amortissements	CHF	72'628'699.06
excédent de revenus de fonctionnement	CHF	14'945'488.07
<b>Autofinancement</b>	<b>CHF</b>	<b>87'574'187.13</b>
<b>insuffisance de financement</b>	<b>CHF</b>	<b>13'447'202.23</b>

**b) patrimoine financier**

investissements nets	CHF	22'338'204.15
Amortissements (autofinancement)	CHF	6'416'836.20
<b>insuffisance de financement</b>	<b>CHF</b>	<b>15'921'367.95</b>

**c) total**

<b>investissements nets</b>	<b>CHF</b>	<b>123'359'593.51</b>
Amortissements	CHF	79'045'535.26
excédent de revenus de fonctionnement	CHF	14'945'488.07
<b>Autofinancement</b>	<b>CHF</b>	<b>93'991'023.33</b>
<b>insuffisance de financement</b>	<b>CHF</b>	<b>29'368'570.18</b>

## Article 4 -variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit CHF 14'945'488.07 est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (après-midi)  
Comptes 2014

5229

Article 5 - bilan

Le bilan au 31 décembre 2014 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'718'335'006.52 dans la composition suivante:

2.2

**Actifs**

	2014	2013
Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de CHF 136'100'433.57, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	CHF 1'519'471'273.41	1'460'420'240.38
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de CHF 120'000.-, provision perte sur prêt, nature 24)	CHF 1'198'863'733.11	1'170'471'042.81
<b>total de l'actif</b>	CHF 2'718'335'006.52	2'630'891'283.19

**Passifs**

	2014	2013
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 132'474'466.82	85'120'913.98
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 1'510'000'000.00	1'490'000'000.00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 75'355'506.48	76'486'560.93
Provisions (nature 24)	CHF 5'137'636.59	4'425'704.30
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 29'220'672.79	23'656'868.21
Fortune nette (nature 29)	CHF 966'146'723.84	951'201'235.77
<b>total du passif</b>	CHF 2'718'335'006.52	2'630'891'283.19

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élevaient au 31.12.2014 à CHF 315'293'102.-

**2.2.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS**

en francs

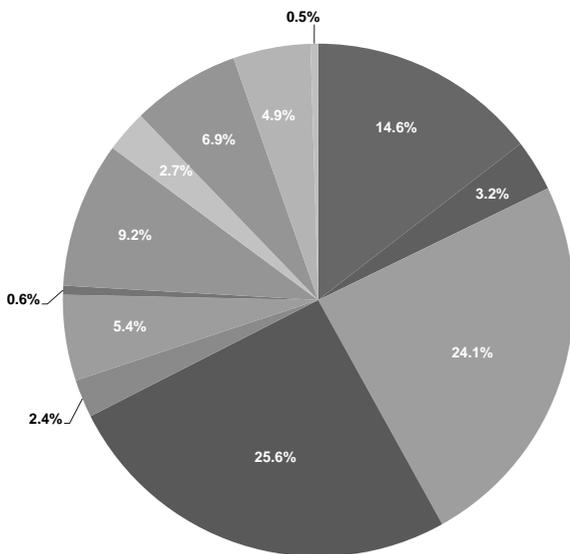
GROUPES SPÉCIFIQUES	DÉPENSES BRUTES	RECETTES DIVERSES	SUBVENTIONS	DÉPENSES NETTES (PF+PA)	%
1 Logements	18'386'548.23		400'833.98	17'985'714.25	14.6%
2 Industrie, artisanat, commerce	4'332'674.89		320'780.00	4'011'894.89	3.2%
3 écoles publiques	29'759'258.00			29'759'258.00	24.1%
4 culture et loisirs	41'075'785.57		9'479'127.84	31'596'657.73	25.6%
5 sports	3'154'682.01		184'700.40	2'969'981.61	2.4%
6 social	7'100'400.96	143'000.00	283'450.00	6'673'950.96	5.4%
7 sécurité publique	703'504.96			703'504.96	0.6%
8 hygiène et salubrité publique	16'449'265.95	5'085'017.79		11'364'248.16	9.2%
9 Aménagement du domaine privé vg	3'290'827.69		8'350.00	3'282'477.69	2.7%
10 Aménagement du domaine public	11'174'260.33	2'710'929.75		8'463'330.58	6.9%
11 administration générale	6'174'052.72	101'500.00	25'221.75	6'047'330.97	4.9%
12 planification de l'aménagement local	593'308.71			593'308.71	0.5%
13 Acquisitions de terrains	0.00			0.00	0.0%
14 opérations financières	0.00			0.00	0.0%
15 divers et imprévus	0.00			0.00	0.0%
<b>total pages vertes</b>	<b>142'194'570.02</b>	<b>8'040'447.54</b>	<b>10'702'463.97</b>	<b>123'451'658.51</b>	<b>100.0%</b>
1) hors pages vertes	0.00	92'065.00		-92'065.00	
<b>total présentation générale</b>	<b>142'194'570.02</b>	<b>8'132'512.54</b>	<b>10'702'463.97</b>	<b>123'359'593.51</b>	
			dépenses PA nettes	101'021'389.36	
			dépenses PF nettes	22'338'204.15	

1) remboursement partiel du prêt consenti à la fondation des parkings concernant le parking du prieuré -92'065.-

Le détail des investissements se trouve dans la brochure « comptes 2014 par services ».

FIGURE 1 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS 2014 PAR GROUPE SPÉCIFIQUE

2.2



- 1 Logement
- 2 Industrie, artisanat, commerce
- 3 Écoles publiques
- 4 culture et loisirs
- 5 sports
- 6 social
- 7 sécurité publique
- 8 hygiène et salubrité publique
- 9 aménagement du domaine privé vg
- 10 aménagement du domaine public
- 11 Administration générale
- 12 Planification de l'aménagement local
- 13 Acquisitions de terrains

**2.2.4 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AMORTISSEMENTS**

en francs

Amortissements fonctionnement			Amortissements pages vertes		
AMORTISSEMENTS SELON IMMOBILISATION	AMORTISSEMENTS HORS PAGES VERTE	AMORTISSEMENT BUDGET DE FONCTIONNEMENT	GROUPES SPÉCIFIQUES	A CHARGE DES FONDS SPÉCIAUX	AMORTISSEMENTS PAGES VERTES
1'782'609.41			1 Logements	38'211.11	1'820'820.52
3'338'139.05			2 Industrie, artisanat, commerce		3'338'139.05
13'309'524.52			3 écoles publiques		13'309'524.52
12'180'102.96			4 culture et loisirs		12'180'102.96
5'410'418.58			5 sports		5'410'418.58
3'728'489.39			6 social		3'728'489.39
2'787'338.30			7 sécurité publique		2'787'338.30
4'152'007.08			8 hygiène et salubrité publique		4'152'007.08
4'865'931.79			9 aménagement du domaine privé vg		4'865'931.79
15'304'835.57			10 aménagement du domaine public		15'304'835.57
8'985'140.39			11 Administration générale		8'985'140.39
0.00			12 planification de l'aménagement local		0.00
191'239.39			13 Acquisitions de terrains		191'239.39
34'285.71			14 opérations financières		34'285.71
0.00			15 divers et imprévus		0.00
	718'072.78		1) régularisation taxes d'équipement (compte 280390)		
	2'257'400.34		2) régularisation taxes d'écoulement (compte 282390)		
<b>76'070'062.14</b>	<b>2'975'473.12</b>	<b>79'045'535.26</b>		<b>38'211.11</b>	<b>76'108'273.25</b>
72'628'699.06		72'628'699.06	PA		72'628'699.06
3'441'363.08	2'975'473.12	6'416'836.20	PF	38'211.11	3'479'574.19

Le détail des amortissements se trouve dans la brochure « comptes 2014 par service ».

## 2.2.5 BILANS RÉSUMÉS COMPARÉS

en francs

	2014	2013
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>2'718'335'006.52</b>	<b>2'630'891'283.19</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>1'519'471'273.41</b>	<b>1'460'420'240.38</b>
10 disponibilités	15'387'811.24	33'477'991.58
11 Avoirs	330'140'655.71	274'555'093.88
12 Placements	1'116'683'613.71	1'100'893'189.57
13 Actifs transitoires	57'259'192.75	51'493'965.35
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>1'198'863'733.11</b>	<b>1'170'471'042.81</b>
14 Investissements	970'962'889.65	946'882'749.65
15 prêts et participations permanentes	215'384'201.25	210'835'279.58
16 subventions d'investissements	9'675'917.21	9'798'713.58
17 Autres dépenses à amortir	2'840'725.00	2'954'300.00

2.2

	2014	2013
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>2'718'335'006.52</b>	<b>2'630'891'283.19</b>
<b>engagements</b>	<b>1'722'967'609.89</b>	<b>1'656'033'179.21</b>
20 engagements courants	109'529'580.55	64'644'427.48
21 dettes à court terme	220'000'000.00	0.00
22 dettes à moyen et long terme	1'290'000'000.00	1'490'000'000.00
23 engagements envers entités particulières	75'355'506.48	76'486'560.93
24 provisions	5'137'636.59	4'425'704.30
25 passifs transitoires	22'944'886.27	20'476'486.50
<b>Préfinancements et financements spéciaux</b>	<b>29'220'672.79</b>	<b>23'656'868.21</b>
28 préfinancements	28'884'217.32	22'586'646.51
28 financements spéciaux	336'455.47	1'070'221.70
<b>29 fortune</b>	<b>966'146'723.84</b>	<b>951'201'235.77</b>

Le détail du bilan au 31 décembre 2014 se trouve dans la brochure « comptes 2014 par service »

## 2.2.6 BILANS RÉSUMÉS COMPARÉS PAR GROUPE DE COMPTES

en francs	31.12.2014	31.12.2013	VARIATION	
			EN FRANCS	EN %
<b>1 ACTIF</b>	<b>2'718'335'006.52</b>	<b>2'630'891'283.19</b>	<b>87'443'723.33</b>	<b>3.32%</b>
<b>10 disponibilités</b>	<b>15'387'811.24</b>	<b>33'477'991.58</b>	<b>-18'090'180.34</b>	<b>-54.04%</b>
100 caisses	239'753.15	190'400.32	49'352.83	25.92%
101 comptes de chèques postaux	11'422'358.64	30'288'164.31	-18'865'805.67	-62.29%
102 banques	3'674'965.20	2'959'080.00	715'885.20	24.19%
109 trésorerie en transit	50'734.25	40'346.95	10'387.30	25.74%
<b>11 AVOIRS</b>	<b>330'140'655.71</b>	<b>274'555'093'88</b>	<b>55'585'561.83</b>	<b>20.25%</b>
110 avances de frais	25'239.65	15'490.05	9'749.60	62.94%
111 comptes courants	21'493'641.85	21'892'375.43	-398'733.58	-1.82%
112 impôts à encaisser	298'000'666.47	241'467'429.20	56'533'237.27	23.41%
115 Autres débiteurs	10'334'955.09	10'953'913.51	-618'958.42	-5.65%
119 autres créances	286'152.65	225'885.69	60'266.96	26.68%
<b>12 Placements</b>	<b>1'116'683'613.71</b>	<b>1'100'893'189.57</b>	<b>15'790'424.14</b>	<b>1.43%</b>
121 Actions et parts sociales	31'678'807.00	33'328'156.00	-1'649'349.00	-4.95%
122 prêts	8'943.70	7'477.40	1'466.30	19.61%
123 immeubles	1'027'783'532.31	1'009'227'396.43	18'556'135.88	1.84%
124 mobilier, machines, véhicules	9'513.04	12'684.06	-3'171.02	-25.00%
125 marchandises en stock	5'425'442.50	4'999'044.38	426'398.12	8.53%
129 autres placements	51'777'375.16	53'318'431.30	-1'541'056.14	-2.89%
<b>13 Actifs transitoires</b>	<b>57'259'192.75</b>	<b>51'493'965.35</b>	<b>5'765'227.40</b>	<b>11.20%</b>
130 intérêts	2'250.00	1'300.00	950.00	73.08%
132 Assurances	16'627.05	44'073.85	-27'446.80	-62.27%
135 Frais chauffage	5'372'658.42	5'788'765.54	-416'107.12	-7.19%
139 autres actifs transitoires	51'867'657.28	45'659'825.96	6'207'831.32	13.60%
<b>14 investissements</b>	<b>970'962'889.65</b>	<b>946'882'749.65</b>	<b>24'080'140.00</b>	<b>2.54%</b>
140 terrains non bâtis	46'211'265.10	48'261'152.39	-2'049'887.29	-4.25%
141 ouvrages génie civil	378'138'622.00	373'975'905.78	4'162'716.22	1.11%
143 terrains bâtis	512'315'832.82	491'218'250.55	21'097'582.27	4.29%
145 Forêts	2'676'382.01	1'577'904.75	1'098'477.26	69.62%
146 mobilier, machines, véhicules	22'144'041.70	22'659'481.14	-515'439.44	-2.27%
149 autres biens	9'476'746.02	9'190'055.04	286'690.98	3.12%
<b>15 prêts et participations permanentes</b>	<b>215'384'201.25</b>	<b>210'835'279.58</b>	<b>4'548'921.67</b>	<b>2.16%</b>
152 communes	10'002.00	10'002.00	0.00	0.00%
153 propres établissements	30'514'374.34	25'873'387.67	4'640'986.67	17.94%
154 sociétés d'économie mixte	184'295'243.08	184'387'308.08	-92'065.00	-0.05%
155 institutions privées	4.00	4.00	0.00	0.00%
157 Etranger	564'577.83	564'577.83	0.00	0.00%
<b>16 subventions d'investissements</b>	<b>9'675'917.21</b>	<b>9'798'713.58</b>	<b>-122'796.37</b>	<b>-1.25%</b>
161 crédits d'invest. subv.cantons	6'918'021.00	7'302'355.50	-384'334.50	-5.26%
162 crédits d'invest. subv. communes	319'266.40	400'000.00	-80'733.60	-20.18%
163 crédits d'invest. propres établissements	354'680.00	445'000.00	-90'320.00	-20.30%
164 crédits d'invest. subv. stés mixtes	844'337.81	410'218.08	434'119.73	105.83%
165 créed.d'inv.subv.instit.privées	1'239'612.00	1'241'140.00	-1'528.00	-0.12%
<b>17 autres dépenses à amortir</b>	<b>2'840'725.00</b>	<b>2'954'300.00</b>	<b>-113'575.00</b>	<b>-3.84%</b>
170 divers crédits d'investissement	2'840'725.00	2'954'300.00	-113'575.00	-3.84%

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (après-midi)  
Comptes 2014

5235

en francs	31.12.2014	31.12.2013	VARIATION	
			EN FRANCS	EN %
<b>2 PASSIF</b>	<b>2'718'335'006.52</b>	<b>2'650'891'283.19</b>	<b>87'443'723.33</b>	<b>3.32%</b>
<b>20 engagements courants</b>	<b>109'529'580.55</b>	<b>64'644'427.48</b>	<b>44'885'153.07</b>	<b>69.43%</b>
200 créanciers	39'838'475.23	40'070'444.57	-231'969.34	-0.58%
201 dépôts	150'348.00	154'960.30	-4'612.30	-2.98%
204 subventions à verser	5'889'372.10	5'563'810.69	325'561.41	5.85%
206 comptes courants	56'329'665.57	11'550'821.59	44'778'843.98	387.67%
209 autres engagements	7'321'719.65	7'304'390.33	17'329.32	0.24%
<b>21 dettes à court terme</b>	<b>220'000'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>220'000'000.00</b>	<b>100.00%</b>
210 banques	80'000'000.00	0.00	80'000'000.00	100.00%
211 collectivités publiques	115'000'000.00	0.00	115'000'000.00	100.00%
212 Entreprises publiques	25'000'000.00	0.00	25'000'000.00	100.00%
<b>22 dettes à moyen et long terme</b>	<b>1'290'000'000.00</b>	<b>1'490'000'000.00</b>	<b>-200'000'000.00</b>	<b>-15.42%</b>
221 reconnaissances de dettes	790'000'000.00	990'000'000.00	-200'000'000.00	-20.20%
223 emprunts par obligations	500'000'000.00	500'000'000.00	0.00	0.00%
<b>23 engagements envers des entités particulières</b>	<b>75'355'506.48</b>	<b>76'486'560.93</b>	<b>-1'131'054.45</b>	<b>-1.48%</b>
233 Fonds spéciaux	28'176'327.26	28'019'728.78	156'598.48	0.56%
234 Fonds pour risques non assurés	32'678'819.39	32'333'108.65	345'710.74	1.07%
235 autres fonds	14'410'986.36	15'893'179.10	-1'482'192.74	-9.33%
237 Fonds de recherche	89'373.47	240'544.40	-151'170.93	-62.85%
<b>24 provisions</b>	<b>5'137'636.59</b>	<b>4'425'704.30</b>	<b>711'932.29</b>	<b>16.09%</b>
240 comptes de fonctionnement	5'104'616.81	4'422'505.25	682'111.56	15.42%
241 comptes d'investissement	33'019.78	3'199.05	29'820.73	932.17%
<b>25 passifs transitoires</b>	<b>22'944'886.27</b>	<b>20'476'486.50</b>	<b>2'468'399.77</b>	<b>12.05%</b>
250 intérêts courus sur dette publique	3'883'115.29	1'923'435.60	1'959'679.69	101.88%
251 Loyers encaissés d'avance	4'844'012.26	4'503'334.65	340'677.61	7.57%
259 autres passifs transitoires	14'217'758.72	14'049'716.25	168'042.47	1.20%
<b>28 Préfinancements et financements spéciaux</b>	<b>29'220'672.79</b>	<b>23'656'868.21</b>	<b>5'563'804.58</b>	<b>23.52%</b>
280 préfin.travaux équipement	7'979'622.45	5'579'104.22	2'220'518.23	38.56%
282 préfin.tax.e d'écoulement	8'455'245.25	4'051'906.80	4'403'338.45	108.67%
283 préfin.construction abris pc	1'299'179.25	1'244'709.25	54'470.00	4.38%
285 préfin.relance économique	640'504.68	640'504.68	0.00	0.00%
286 Financements spéciaux divers	336'455.47	1'070'221.70	-733'766.23	-68.56%
287 préfinancements de tiers	10'509'665.69	10'890'421.56	-380'755.87	-3.50%
<b>29 fortune nette</b>	<b>966'146'723.84</b>	<b>951'201'235.77</b>	<b>14'945'488.07</b>	<b>1.57%</b>
solde au 01.01.2014 / 2013	951'201'235.77	986'389'845.61	-35'188'609.84	
excédent de charges / revenus total :				
- 2014 / 2013	14'945'488.07	-35'188'609.84	50'134'097.91	

2.2

**2.2.7 ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014****1. Principes et méthodes comptables**

Les comptes sont établis selon le plan comptable des communes genevoises.

**2. Placements d'excédents de trésorerie**

Il n'y avait aucun placement en cours à la clôture des comptes 2014.

**3. Emprunts et instruments de couverture**

- a) La ville de Genève utilise des instruments financiers dans le but de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt. Il s'agit de couvertures parfaites ; ces instruments ne sont donc pas valorisés au bilan et les intérêts sont compensés avec les intérêts des sous-jacents.
- b) Le détail des emprunts et instruments financiers se trouve dans le tableau de la dette consolidée.
- c) Le swap issu du swaption, dont l'option a été exercée en avril 2014, a été annulé le 16 mars 2015 avec effet au 6 novembre 2014. Le solde de la prime relative à la vente du contrat de swaption a été utilisé dans le cadre de l'annulation de ce swap. Il est remplacé par un nouveau swap avec effet au 19 mars 2015 échangeant un taux Libor 6 mois par un taux fixe de 2.055% sur un notional de 100 millions arrivant à échéance le 19 mars 2032.
- d) Une prime de sortie sur un swap au taux fixe de 2.81% sur 100 mois du 19/11/2007 au 19/03/2032 a été exercée en 2013. Cette prime d'un montant de CHF 20'727'438.89 a été répartie sur la durée restante de l'emprunt sur lequel le swap était adossé, soit du 19/03/2013 au 19/03/2032.
- e) Les intérêts courus sont comptabilisés mensuellement.

**4. Cautionnements, garanties, gages en faveur de tiers, autres engagements conditionnels**

- a) Des garanties de loyer ont été émises par le service social pour un montant de CHF 7'337.- en faveur de quatre régies.
- b) Le conseil administratif est autorisé à ouvrir une ligne de crédit de 5 millions en faveur de la fondation de la ville de Genève pour le logement social, ainsi que de lui octroyer des cautions simples rémunérées annuellement à hauteur de 0.125% du montant garanti, celles-ci ne devant pas excéder un montant de CHF 100 millions. Cette ligne de crédit n'a pas été utilisée en 2014.
- c) Sur la base de la PR-998, le conseil municipal a, notamment, approuvé le 22 janvier 2013 la création d'une fondation de droit public ayant pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la ville de Genève, des services industriels de Genève et des communes affiliées.

selon l'article 9 de cette proposition, le conseil municipal approuve que la ville de Genève garantisse les engagements de prévoyance de la caisse de prévoyance interne « proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assuré-e-s actifs/ves et pensionné-e-s et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de la CAP. Cette garantie sera mentionnée en pied de bilan ».

La part non couverte des engagements de prévoyance relative aux assuré-e-s et pensionné-e-s ville de Genève s'élève à CHF 315'165'013.70

### 5. engagements découlant d'un contrat de leasing non portées au bilan

- a) Le contrat de leasing, signé avec UBS Leasing SA, pour des sanitaires autonettoyants, est échu en 2014. celles-ci ont pu faire l'objet d'un rachat pour un montant de CHF 4'528.15.
- b) L'échéance du contrat de leasing, signé avec UBS Leasing SA, pour un système de mise sous pli est fixée en 2017. Le solde des mensualités à payer au 31.12.2014 est de CHF 54'390. Le contrat ne prévoit pas de valeur de reprise à l'échéance.
- c) L'échéance du contrat de leasing, signé avec Grenkeleasing SA, pour un système de machine à piquer dans le pli est fixée en 2019. Le solde des mensualités à payer au 31.12.2014 est de CHF 66'361.30. Le contrat ne prévoit pas de valeur de reprise à l'échéance.

2.2

### 6. valeur intrinsèque des immeubles du patrimoine financier

La valeur intrinsèque, comprenant les bâtiments et les terrains, sous réserve des chantiers en cours, se monte à CHF 1'873 millions.

Elle représente la valeur de remplacement, à savoir la valeur de reconstruction de l'immeuble dans son état actuel.

La valeur nette comptable de ces immobilisations figure à l'actif du bilan pour un montant total de CHF 1.027 milliard.

Cas échéant, les amortissements sont comptabilisés conformément aux délibérations du conseil municipal.

### 7. valeur d'assurance incendie des immobilisations

La valeur d'assurance pour la couverture des incendies est de CHF 5.4 milliards, soit :

CHF 4.0 milliards pour l'ensemble des bâtiments ;  
CHF 1.4 milliards pour les biens meubles y compris les collections.

La valeur nette comptable des immobilisations portées au bilan couvertes par cette police (voir les postes avec lettre a)) est de CHF 1.5 milliard.

en francs

GROUPE	LIBELLÉ	SOLDE AU 31.12.2014
123	Immeubles	947'323'742.98
129	Autres placements	51'777'375.16
143	Terrains bâtis	512'315'832.82
146	Mobilier, machines, véhicules	22'144'041.70
149	Autres biens	1.00
	<b>total</b>	<b>1'533'560'993.66</b>

**8. provisions et transitoires**

a) Le seuil de comptabilisation des provisions et transitoires a été porté de CHF 1'000.- à CHF 10'000.-, exceptions faites :

- des subventions qui sont comptabilisées dès le premier franc ;
- des travaux suivis par la DPBA pour lesquels le seuil a été appliqué par objet et par nature comptable ;
- des travaux suivis par la G1M pour lesquels le seuil a été appliqué par nature comptable.

b) Acquisitions de collections et livres en 2014

en francs

NO COMPTE	INTITULÉ	SOLDE	ATTRIBUTIONS À	PRÉLÈVEMENT	SOLDE
		01.01.2014	LA PROVISION	DÉPENSES	31.12.2014
240500 à 240501	provision acquis. Jardin botanique	43'772.52	0.00	79.84	43'692.68
240510 à 240570	provision acquis. M.A.H. et filiales	252'235.81	5'083.81	173'000.38	84'319.24
240601	provision acquis. muséum	14'694.14	69'840.77	66'380	18'154.91
240610 à 240611	provision acquis. biblio. municipales	224'340.34	42'548.44	0.00	266'888.78
240621	provision acquis. musée voltaire	2'564.87	0.00	2'564.87	0.00
240650	provision acquis. musée du S.T.S.	40'246.30	0.00	0.00	40'246.30
<b>total</b>		<b>577'853.98</b>	<b>117'473.02</b>	<b>242'025.09</b>	<b>453'301.91</b>

ces comptes enregistrent la part non dépensée ou l'excédent de dépense par rapport au budget de fonctionnement pour l'achat de collections et de livres.

ces reports de crédit sont en dérogation avec le principe de spécialité temporelle. Avec l'accord de l'État, l'approbation des comptes par le conseil municipal entérine cette manière de procéder.

c) Provisions pour impôts et taxe professionnelle communale

en francs

NO COMPTE	INTITULÉ	SOLDE	ATTRIBUTIONS À	DISSOLUTION	SOLDE
		01.01.2014	LA PROVISION	DE PROVISION	31.12.2014
240001	provision déb. centimes additionnels	101'656'000.00	5'876'000.00	0.00	107'532'000.00
240290	provision débiteurs taxe prof.	5'624'882.30	188'950.97	0.00	5'813'833.27
240291	provision trop encaissé taxe prof.	75'721.00	1'556'019.00	0.00	1'631'740.00
<b>total</b>		<b>107'356'603.30</b>	<b>7'620'969.97</b>	<b>0.00</b>	<b>114'977'573.27</b>

Le poste 112000 « centimes additionnels, reliquat » est provisionné à concurrence de 30%. ce taux est recommandé dans un courrier du conseil d'état adressé à l'association des communes genevoise daté du 28 juin 1996.

d) Autres provisions

Les vacances non prises au 31 décembre 2014 ne font l'objet d'aucune provision.

seules les heures supplémentaires validées par les départements concernés et le directeur général de l'Administration municipale font l'objet d'une provision ou d'un transitoire.

## 9. Évaluation de certains postes du bilan

### a) 112 « Impôts à encaisser »

La production de la taxe professionnelle résulte de la comptabilisation des bordereaux de taxations établis au cours de l'exercice. Les bordereaux de taxe professionnelle, encore ouverts au 31 décembre 2014 et qui font l'objet d'une procédure de poursuites, de mise en liquidation, de sursis concordataire, de faillite ainsi certains dossiers en suspens (par exemple les contribuables dont l'adresse fait défaut) sont provisionnés pour leur totalité.

### b) 115 Autres débiteurs

Les factures ouvertes, dont la date est antérieure au 1er octobre 2014, font l'objet, pour leur totalité, d'une provision pour débiteurs douteux, ainsi que les factures datées entre le 1er octobre 2014 et le 31 décembre 2014 pour autant qu'elles aient fait l'objet de rappels.

### c) 121 « Actions et parts sociales » (patrimoine financier)

Les titres cotés sont portés au bilan à leur valeur de marché au 31 décembre 2014.  
Les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'acquisition.

### d) 125 « Marchandises et approvisionnement »

Les stocks de fluide sont évalués au prix du marché ou au coût moyen pondéré (CMP), respectivement au plus bas des deux.

Les autres stocks sont évalués au CMP ou au prix d'achat.

### e) 14 « Investissements » (140 à 149)

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire en fonction des durées/taux d'amortissement ressortissant de l'article 34 RLAC.

Dès l'exercice 2014, les préfinancements sont considérés comme des recettes d'investissement et comptabilisés en diminution des dépenses d'investissement. ce changement de méthode n'a pas eu d'impact sur le résultat 2014.

### f) 15 « Prêts et participations permanentes » (152 à 157 patrimoine administratif)

Ces titres et participations apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction d'amortissements éventuels.

## 10. Attribution au fonds municipal d'art contemporain

basées sur les délibérations du conseil municipal relatives aux crédits d'investissements alloués pour les travaux de construction, de rénovation et de restauration des édifices et des installations sportives propriété de la ville de Genève, ainsi que des ponts, les attributions au FMAC sont comptabilisées dans les immobilisations concernées figurant à l'actif du bilan d'une part et d'autre part, dans le compte 235460 « Fonds art contemporain ». Les prélèvements dans le fonds sont effectués directement dans ce compte.

## 11. Indications sur l'évaluation des risques

une analyse des risques a été effectuée dans le cadre de la mise en œuvre du SCI.

## 12. Fortune et mouvements des fonds spéciaux

Les règles d'évaluation des titres mentionnées sous le point 9 s'appliquent également aux titres appartenant aux fonds spéciaux (groupe 233).

Le détail des fonds spéciaux se trouve dans la brochure «comptes 2014 par services».

**2.3 ANALYSE PAR CHAPITRE****2.3.1 COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

Au vu du niveau des charges de fonctionnement et leur écart au budget, les comptes laissent apparaître des économies réalisées par les services. En neutralisant les variations de provisions, les gratuités ainsi que la contribution extraordinaire à CAP Prévoyance en 2013, les charges nettes 2014 s'inscrivent en augmentation de 0,3% par rapport aux comptes 2013.

s'agissant des revenus (hors imputations internes), ils sont constitués à 76,4% de revenus fiscaux. En 2014, le produit des impôts se révèle inférieur aux montants budgétés (-19,0 mios). Si l'on tient compte des correctifs liés aux années antérieures d'un montant de 5,7 mios de francs, on constate que la production cumulée des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est inférieure aux estimations portées au budget de fonctionnement de 24,7 mios de francs. Dans le même temps, la taxe professionnelle a juste atteint 118,1 mios de francs, soit 0,1 mio de plus que le montant budgété. Une analyse détaillée des rentrées fiscales est proposée sous une section spécifique, intitulée évolution de la fiscalité.

Enfin, le niveau des investissements nets réalisés en 2014 s'élève à 123,4 mios, inférieur de 6,6 mios par rapport au montant inscrit dans le budget. Ces éléments sont repris en détail sous le point 5. Les investissements ne sont pas autofinancés, les comptes 2014 révèlent une insuffisance de financement de 29,4 mios bien que les prévisions anticipaient un déficit de financement à hauteur de 48,9 mios.

**Tableau résumé du compte de fonctionnement 2014 comparé au budget 2014 et aux comptes 2013**

(en millions de francs)		C 2014	B 2014	C 2013	ÉCART C14-B14		ÉCART C14-C13	
<b>revenus</b>								
impôts	(chapitre 40)	865,6	884,6	921,8	- 19,0	- 2,1%	- 56,2	- 6,1%
revenus des biens	(chapitre 42)	161,8	152,8	169,5	+ 9,0	+ 5,9%	- 7,7	- 4,5%
revenus divers	(chapitre 43)	57,1	43,3	54,2	+ 13,7	+ 31,6%	+ 2,8	+ 5,2%
parts et contributions	(chapitre 44)	1,7	1,5	1,8	+ 0,3	+ 20,5%	- 0,0	- 2,1%
dédommagements de coll. publiques	(chapitre 45)	30,7	28,2	29,3	+ 2,5	+ 8,9%	+ 1,4	+ 4,6%
subventions et allocations	(chapitre 46)	13,8	12,0	12,6	+ 1,8	+ 15,0%	+ 1,2	+ 9,4%
subventions redistribuées	(chapitre 47)	1,0	0,1	0,1	+ 0,9	+ 1266,1%	+ 0,9	+ 666,8%
<b>total</b>		<b>1'132,3</b>	<b>1'122,4</b>	<b>1'189,6</b>	<b>+ 9,8</b>	<b>+ 0,9%</b>	<b>- 57,3</b>	<b>- 4,8%</b>
<b>charges</b>								
charges de personnel	(chapitre 30)	459,5	465,9	579,2	- 6,4	- 1,4%	- 119,6	- 20,7%
biens, services et marchandises	(chapitre 31)	201,1	207,0	194,9	- 5,8	- 2,8%	+ 6,2	+ 3,2%
intérêts passifs	(chapitre 32)	20,9	25,5	19,3	- 4,6	- 18,1%	+ 1,6	+ 8,4%
pertes sur débiteurs	(chapitre 33)	21,2	14,5	24,9	+ 6,7	+ 45,9%	- 3,8	- 15,1%
contributions à d'autres collectivités	(chapitre 34)	34,5	35,8	42,9	- 1,3	- 3,6%	- 8,4	- 19,5%
dédommagements à des coll. publ.	(chapitre 35)	52,0	50,6	50,8	+ 1,4	+ 2,7%	+ 1,2	+ 2,3%
subventions et allocations à des tiers	(chapitre 36)	248,1	242,0	235,9	+ 6,1	+ 2,5%	+ 12,2	+ 5,2%
subventions redistribuées	(chapitre 37)	1,0	0,1	0,1	+ 0,9	+ 1266,1%	+ 0,9	+ 666,8%
attribution à des financements spéciaux	(chapitre 38)	0,0	0,0	0,0	+ 0,0	-	- 0,0	- 100,0%
<b>total</b>		<b>1'038,3</b>	<b>1'041,4</b>	<b>1'147,9</b>	<b>- 3,0</b>	<b>- 0,3%</b>	<b>- 109,7</b>	<b>- 9,6%</b>
<b>amortissements et investissements</b>								
amortissements ordinaires et extraordinaires		79,0	81,0	76,9	- 1,9	- 2,4%	+ 2,2	+ 2,9%
investissements nets		123,4	130,0	100,1	- 6,6	- 5,1%	+ 23,3	+ 23,3%
<b>comptes de fonctionnement et de financement</b>								
excédent des comptes de fonctionnement		14,9	0,1	- 35,2			-	-
excédent/insuffisance de financement		- 29,4	- 48,9	- 57,7			-	-

### 2.3.2 ÉCARTS PAR CHAPITRE

#### synthèse des principaux éléments constituant les écarts entre les comptes et le budget 2014 (en millions de francs)

##### écarts sur les revenus

###### revenus fiscaux

impôts personnes morales	+14.2 mios
dont -0.1 mio de report d'années précédente	
impôts personnes physiques	-34.3 mios
dont +5,8 mios de report années précédentes	
Fonds de péréquation PM	+1.0 mio
taxe professionnelle	+0.1 mio

###### Autres revenus

revenus de gratuités	+6.6 mios
préfinancement de tiers	+3.9 mios
« Frais de routes »	+2.2 mios
prestations pers. investissements	+ 2.1 mios
dividendes (АТМВ)	+ 2.1 mios
Accord extrajudiciaire	+ 2.0 mios
contributions reçues МАН	+ 1.6 mio
redevances utilisation DP	-2.0 mios
Intérêts intercalaires	-2.1 mios

##### écarts sur les charges

###### provisions

provision pour reliquat	+5.7 mios
taxe professionnelle	+1.7 mio
gérance immobilière municipale	-1.1 mio

###### pertes

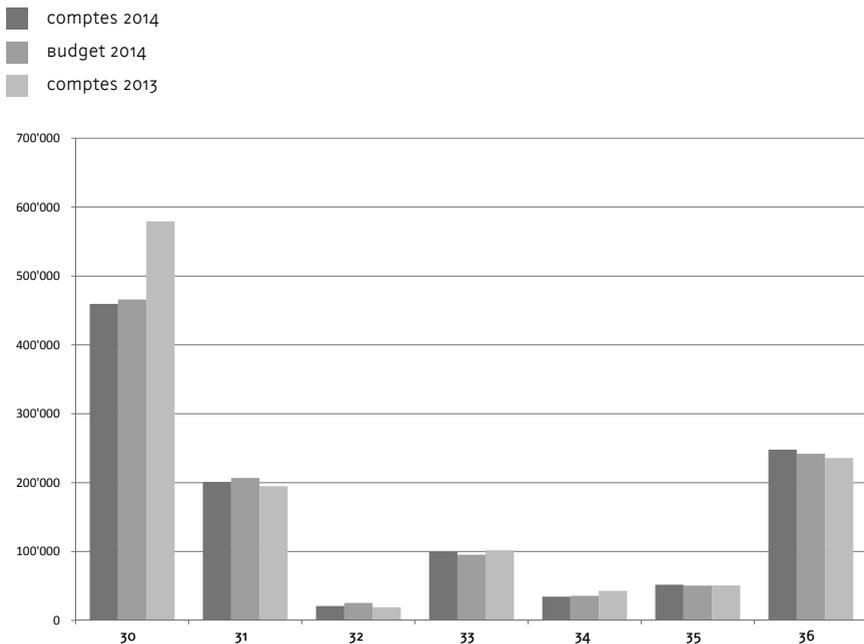
Actions au porteur bcge	+1.6 mio
centimes additionnels	-1.1 mio

###### Autres charges

gratuités	+6.6 mios
salaires employé-e-s	- 9.4 mios
cotisations CAP Prévoyance	-2.0 mios
salaires auxiliaires	+6.9 mios
entretien des routes	- 2.2 mios
Amortissements	+1.9 mio
Intérêts sur emprunts	- 4.6 mios
« Frais de police »	+2.2 mios

2.3

FIGURE 2: COMPTES 2014, BUDGET 2014 ET COMPTES 2013, EN MILLIERS DE FRANCS



- 30 charges de personnel
- 31 biens, services et marchandises
- 32 intérêts passifs
- 33 Amortissements
- 34 contributions à d'autres collectivités
- 35 dédommagements à des collectivités publiques
- 36 subventions accordées

## Analyse des principaux écarts des revenus

### chapitre 40 : impôts (en millions de francs)

C 2014	B 2014	C 2013	ÉCART C14-B14		ÉCART C14-C13	
865.6	884.6	921.8	- 19.0	- 2.1%	- 56.2	- 6.1%

2.3

Les écarts entre les comptes 2014 et, respectivement, le budget 2014 et les comptes 2013 pour les différents groupes du chapitre 40 se présentent comme suit:

(en millions de francs)	C 2014	(B 2014)	(C 2013)
400 impôts sur le revenu et la fortune	558.0	- 34.3	- 21.9
401 impôts sur le bénéfice et le capital	171.1	+ 14.2	- 25.1
406 impôts sur les chiens	0.4	+ 0.1	+ 0.1
408 Fonds de péréquation financière intercommunale	18.1	+ 1.0	- 1.3
409 taxe professionnelle communale	118.1	+ 0.1	- 7.9

L'analyse de l'évolution de la fiscalité est détaillée, pour chaque catégorie d'impôts dans un chapitre spécifique du présent rapport.

### chapitre 42 : revenus des biens (en millions de francs)

C 2014	B 2014	C 2013	ÉCART C14-B14		ÉCART C14-C13	
161.8	152.8	169.5	+ 9.0	+ 5.9%	- 7.7	- 4.5%
-42.5	-36.4	-40.0	- revenus de gratuités			
119.3	116.4	129.4	+ 2.9	+ 2.5%	- 10.1	- 7.8%

Les revenus des biens sont supérieurs à la fois au budget 2014 et aux comptes 2013.

Les écarts entre les comptes 2014 et respectivement le budget 2014 et les comptes 2013 pour les principaux groupes du chapitre 42 se présentent comme suit:

(en millions de francs)	C 2014	(B 2014)	(C 2013)
420 AVOIRS à vue	0.0	- 0.1	- 0.1
421 créances	1.0	- 2.0	- 1.3
422 capitaux du patrimoine financier	1.4	- 0.1	- 0.0
423 immeubles du patrimoine financier	84.0	+ 1.3	- 1.7
424 gains comptables sur placements patrimoine financier	0.0	+ 0.0	- 2.8
426 participation permanente du patrimoine administratif	6.4	+ 2.1	+ 1.1
427 immeubles du patrimoine administratif	67.4	+ 6.6	- 3.2
429 autres revenus	1.4	+ 1.1	+ 0.4

**chapitre 42 : revenus des biens (suite)****éléments d'explication (par rapport au budget 2014)**

- + 6.1 mios pour les revenus liés aux gratuités
- + 2.1 mios pour les dividendes (ATMB)
- + 1.2 mio pour les loyers du patrimoine administratif
- + 1.1 mio pour les loyers du patrimoine financier
- + 0.9 mio pour les rentes foncières
- + 0.9 mio pour l'encaissement de créances amorties
- + 0.5 mio pour les redevances et prestations sga
- - 2.0 mios pour les redevances d'utilisation du domaine public
- - 2.1 mios pour les intérêts intercalaires

**chapitre 43 : revenus divers** (en millions de francs)

C 2014	B 2014	C 2013	ÉCART C14-B14		ÉCART C14-C13	
57.1	43.3	54.2	+ 13.7	+ 31.6%	+ 2.8	+ 5.2%
-2.9	-2.4	-3.0	- revenus de gratuités			
54.2	40.9	51.3	+ 13.2	+ 32.3%	+ 2.9	+ 5.6%

Les revenus divers sont en nette hausse par rapport au budget 2014, et en légère baisse par rapport aux comptes 2013.

Les écarts entre les comptes 2014 et respectivement du budget 2014 et des comptes 2013 pour les principaux groupes du chapitre 43 se présentent comme suit:

(en millions de francs)		C 2014	(B 2014)	(C 2013)
431	Émoluments administratifs	2.0	+ 0.1	+ 0.0
434	redevances d'utilisation et prestations de service	30.4	+ 4.8	+ 0.3
435	ventes de marchandises	3.1	+ 0.3	+ 0.1
436	dédommagements de tiers	10.1	+ 3.5	- 0.2
437	Amendes	2.0	+ 0.3	+ 0.3
438	prestations effectuées par le personnel (invest.)	6.2	+ 2.2	+ 0.6
439	autres contributions	3.3	+ 2.5	+ 1.7

**éléments d'explication (par rapport au budget 2014)**

- + 3.9 mios pour des préfinancements de tiers
- + 2.1 mios pour les prestations du personnel en faveur des investissements
- + 2.0 mios pour un accord extrajudiciaire
- + 1.6 mio pour des contributions reçues par le MAH
- + 1.2 mio pour des remboursements d'assurance
- + 0.5 mio pour des honoraires de régie GIM
- + 0.5 mio pour les revenus liés aux gratuités
- + 0.5 mio pour des différences TVA

**chapitre 44 : parts et contributions** (en millions de francs)

C 2014	B 2014	C 2013	ÉCART C14-B14		ÉCART C14-C13	
1.7	1.5	1.8	+ 0.3	+ 20.5%	0	- 2.1%

2.3

Les parts et contributions sont liées aux rétrocessions cantonales au sis des participations des assurances aux frais de prévention et le produit des droits sur les ventes volontaires aux enchères publiques. L'écart constaté avec le budget provient à part égale de ces deux éléments.

**chapitre 45 : dédommagements de collectivités publiques** (en millions de francs)

C 2014	B 2014	C 2013	ÉCART C14-B14		ÉCART C14-C13	
30.7	28.2	29.3	+ 2.5	+ 8.9%	+ 1.4	+ 4.6%

Les dédommagements de collectivités publiques sont composés de la subvention cantonale aux frais de routes prévue par l'art. 20 LRoutes, (budgétés à hauteur de 15.0 mios de francs, comptabilisés pour 17.2 mios de francs), de la participation des communes aux frais de fonctionnement du sis (10.8 mios) et du bibliobus (1.0 mio).

**chapitre 46 : subventions acquises** (en millions de francs)

C 2014	B 2014	C 2013	ÉCART C14-B14		ÉCART C14-C13	
13.8	12.0	12.6	+ 1.8	+ 15.0%	+ 1.2	+ 9.4%

**éléments d'explication (par rapport au budget 2014)**

- + 0,6 mio de dons non budgétés au musée d'art et d'histoire
- + 0,4 mio de dons non budgétés au SEVE
- + 0,2 mio de subventions de la confédération à la création de places de crèches
- + 0,3 mio de subventions par des tiers au département de la culture et du sport

**analyse des principaux écarts des charges****chapitre 30 : charges de personnel** (en millions de francs)

C 2014	B 2014	C 2013	ÉCART C14-B14		ÉCART C14-C13	
459.5	465.9	579.2	- 6.4	- 1.4%	- 119.6	- 20.7%

Les charges de personnel présentent un non-dépensé par rapport au budget de 6.4 mios de francs. ces charges ont même très légèrement diminué par rapport aux comptes 2013, neutralisation faite de la contribution extraordinaire à CAP prévoyance. cette stabilité apparente s'explique par la fin de l'amortissement d'une prise en charge passée de l'indexation des rentes de la CAP pour 3.2 mios de francs en 2013 et par la réduction de charges induites par le transfert du personnel de CAP prévoyance pour 3.5 mios. L'entrée en vigueur du nouveau plan de prévoyance de CAP prévoyance au 1er janvier 2014 a induit de nombreux départs en retraite à fin 2013, entraînant un nombre de postes vacants temporairement accru, expliquant pour partie l'écart de charges constatés par rapport au budget.

Les écarts entre les comptes 2014 et, respectivement, le budget 2014 et les comptes 2013 pour les différents groupes du chapitre 30 se présentent comme suit:

(en millions de francs)		C 2014	(B 2014)	(C 2013)
300	autorités et commissions	1.8	- 0.3	+ 0.0
301	traitement du personnel	362.9	- 2.5	+ 2.9
303	assurances sociales	31.0	+ 0.1	+ 1.6
304	caisse de pensions et prévoyance	45.2	- 2.0	- 120.3
305	assurances maladie et accident	7.8	- 0.8	- 0.3
306	prestations en nature	2.2	- 0.4	- 0.1
307	prestations aux pensionnés	2.3	- 0.1	- 3.0
308	personnel intérimaire	2.5	+ 0.6	- 0.1
309	autres charges de personnel	3.8	- 1.0	- 0.3

**éléments d'explication (par rapport au budget 2014)**

- + 6.9 mios pour les salaires pour du personnel auxiliaire
- + 0.8 mio pour les heures supplémentaires
- + 0.6 mio pour le personnel intérimaire
- + 0.5 mio pour les indemnités
- + 0.2 mio pour l'allocation enfants
- 0.3 mio pour les jetons de présence du conseil municipal
- 0.7 mio pour les cotisations assurances accident
- 0.5 mio pour la réadaptation professionnelle
- 0.9 mio pour les frais de formation
- 1.3 mio pour les primes de fidélité
- 2.0 mios pour les cotisations CAP
- 9.4 mios pour les salaires des fonctionnaires, y compris gel des postes vacants (11.0 mios)

**chapitre 31 : biens, services et marchandises** (en millions de francs)

C 2014	B 2014	C 2013	ÉCART C14-B14		ÉCART C14-C13	
201.1	207.0	194.9	- 5.8	- 2.8%	+ 6.2	+ 3.2%

2.3

Les écarts entre les comptes 2014 et, respectivement, le budget 2014 et les comptes 2013 pour les différents groupes du chapitre 31 se présentent comme suit:

(en millions de francs)	C 2014	(B 2014)	(C 2013)
310 Fournitures de bureau	9.7	+ 0.8	+ 0.4
311 mobilier, machines, véhicules	6.4	- 0.5	- 0.4
312 Eau, énergie, combustible	21.9	- 0.0	- 0.4
313 Achats de fournitures et marchandises	13.3	- 0.9	+ 0.7
314 entretien des immeubles par des tiers	64.4	- 3.1	+ 3.9
315 entretien d'objets mobiliers par des tiers	9.4	- 0.8	- 0.2
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	12.5	+ 0.2	+ 0.1
317 Dédommagements	2.6	- 0.3	- 0.0
318 honoraires et prestations de service	59.2	- 0.8	+ 3.0
319 frais divers	1.8	- 0.4	- 0.8

**éléments d'explication (par rapport au budget 2014)**

- + 3.1 mios pour les charges d'entretien des bâtiments publics
- + 0.8 mio pour les frais d'annonces publicitaires
- + 0.7 mio pour les achats de livres
- + 0.4 mio pour les primes d'assurances
- + 0.3 mio pour les achats d'œuvres d'art
- - 0.4 mio pour l'entretien des bâtiments administratifs
- - 0.4 mio pour les expertises effectuées par des tiers
- - 0.5 mio pour les réparations dues à un sinistre
- - 1.2 mio pour les charges compétent dsic
- - 0.9 mio pour les frais d'incinération des cheneviers
- - 0.9 mio pour les organisations d'événements
- - 1.1 mio pour les achats de fournitures
- - 2.2 mios pour l'entretien des routes
- - 3.1 mio pour les charges d'entretien des bâtiments locatifs

**chapitre 32 : intérêts passifs** (en millions de francs)

C 2014	B 2014	C 2013	ÉCART C14-B14		ÉCART C14-C13	
20.9	25.5	19.3	- 4.6	- 18.1%	+ 1.6	+ 8.4%

**éléments d'explication (par rapport au budget 2014)**

L'évolution des taux courts s'est avérée nettement plus favorable que le scénario retenu lors de l'élaboration du budget. La stratégie retenue par le conseil administratif s'est révélée à nouveau profitable en 2014, induisant une économie de près de 4.6 mios par rapport au budget. Ainsi, depuis 2008, la charge d'intérêts a été divisée par 3.

**chapitre 33 : pertes sur débiteurs** (en millions de francs)

C 2014	B 2014	C 2013	ÉCART C14-B14		ÉCART C14-C13	
21.2	14.5	24.9	+ 6.7	+ 45.9%	- 3.8	- 15.1%

L'augmentation du reliquat de 19.6 mios de francs justifie l'augmentation de la provision y relative de près de 5,9 mios de francs. cette augmentation est quelque peu réduite par des pertes effectives sur les centimes additionnels légèrement inférieures aux prévisions.

**éléments d'explication (par rapport au budget 2014)****provisions**

en millions de francs

• gérance immobilière municipale	- 1.1
• service du génie civil	- 0.4
• service des sports	+ 0.3
• taxe professionnelle	+ 1.7
• reliquat centimes additionnels	+ 5.9

**pertes effectives**

• centimes additionnels	- 1.1
• taxe professionnelle	- 0.4
• sécurité et espaces publics	- 0.3
• patrimoine financier (actions au porteur bcge)	+ 1.6

**chapitre 34 : contributions à d'autres collectivités** (en millions de francs)

C 2014	B 2014	C 2013	ÉCART C14-B14		ÉCART C14-C13	
34.5	35.8	42.9	- 1.3	- 3.6%	- 8.4	- 19.5%

**éléments d'explication (par rapport au budget 2014)**

La compensation aux communes frontalières dépend de la masse salariale des travailleurs/euses frontaliers/ères imposé-e-s à la source. En 2014, le montant comptabilisé, 32.0 mios, s'est avéré inférieur aux estimations portées au budget (33,3 mios).

Les charges relatives à la nouvelle péréquation intercommunale se sont montées à 2,5 mios de francs en 2014.

**chapitre 35 : dédommagement à des collectivités publiques** (en millions de francs)

C 2014	B 2014	C 2013	ÉCART C14-B14		ÉCART C14-C13	
52.0	50.6	50.8	+ 1.4	+ 2.7%	+ 1.2	+ 2.3%

Les écarts entre les comptes 2014 et, respectivement, le budget 2014 et les comptes 2013 pour les différents groupes du chapitre 35 se présentent comme suit:

2.3

(en millions de francs)		C 2014	(B 2014)	(C 2013)
351	dédommagements versés au canton	39.1	+ 1.3	+ 0.3
352	dédommagements versés à des communes	12.8	+ 0.1	+ 0.9

**éléments d'explication (par rapport au budget 2014)**

- + 2.2 mios pour les « frais de police », compensés par une différence de revenus équivalente (« frais de routes »)
- - 1.0 mio pour les frais de perception versés au canton

**chapitre 36 : transfert à des tiers : subventions et allocations** (en millions de francs)

C 2014	B 2014	C 2013	ÉCART C14-B14		ÉCART C14-C13	
248.1	242.0	235.9	+ 6.1	+ 2.5%	+ 12.2	+ 5.2%
-45.4	-38.8	-43.0	- gratuités			
202.7	203.1	192.9	- 0.5	- 0.2%	+ 9.8	+ 5.1%

Les écarts entre les comptes 2014 et respectivement le budget 2014 et les comptes 2013 pour les différents groupes du chapitre 36 se présentent comme suit:

(en millions de francs)		C 2014	(B 2014)	(C 2013)
360	subventions confédération	0.5	+ 0.0	- 0.0
361	subventions aux cantons	11.0	+ 0.5	+ 0.5
363	subventions à des propres établissements	6.3	- 0.0	- 0.0
364	subventions à des sociétés d'économies mixtes	2.4	+ 0.2	+ 0.1
365	subventions à des institutions privées	206.0	+ 3.9	+ 11.1
366	subventions à des personnes physiques	16.2	+ 1.4	+ 0.4
367	subventions à des institutions étrangères	5.6	+ 0.1	+ 0.1

**éléments d'explication (par rapport au budget 2014)**

- + 6.6 mios pour les subventions relatives à des gratuités
- + 0.9 mio pour les subventions monétaires octroyées par le service social
- - 0.3 mio pour les subventions monétaires octroyées par le service culturel
- - 0.4 mio pour les subventions monétaires octroyées par le service de la petite enfance
- - 0.7 mio pour les subventions monétaires octroyées par le service des sports

**2.3.3 ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ**

Les recettes fiscales de la ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont représenté, en 2014, 76.4% du total des revenus contre 77.5% aux comptes 2013. Une analyse différenciée des revenus fiscaux selon ses composantes se révèle intéressante.

(en millions de francs)	C 2014	B 2014	C 2013	ÉCART C14-B14	ÉCART C14-C13		
<b>revenus</b>							
Personnes physiques	558.0	592.3	579.9	- 34.3	- 5.8%	- 21.9	- 3.8%
Personnes morales	171.1	156.9	196.2	+ 14.2	+ 9.0%	- 25.1	- 12.8%
Impôts sur les chiens	0.4	0.3	0.3	+ 0.1	+ 31.7%	+ 0.1	+ 20.1%
Fonds de péréquation pers. morales	18.1	17.0	19.4	+ 1.0	+ 5.9%	- 1.3	- 6.9%
<b>sous total I</b>	<b>747.5</b>	<b>766.6</b>	<b>795.8</b>	<b>- 19.0</b>	<b>- 2.5%</b>	<b>- 48.3</b>	<b>- 6.1%</b>
taxe professionnelle	118.1	118.0	126.0	+ 0.1	+ 0.0%	- 7.9	- 6.3%
<b>total (revenus)</b>	<b>865.6</b>	<b>884.6</b>	<b>921.8</b>	<b>- 19.0</b>	<b>- 2.1%</b>	<b>- 56.2</b>	<b>- 6.1%</b>
<b>charges</b>							
rétrocession aux communes frontalières françaises	32.0	33.3	32.1	- 1.2	- 3.7%	- 0.1	- 0.4%
Pertes sur créances irrécouvrables centimes additionnels	10.9	12.0	9.8	- 1.1	- 9.3%	+ 1.1	+ 10.9%
<b>sous total I</b>	<b>42.9</b>	<b>45.3</b>	<b>42.0</b>	<b>- 2.4</b>	<b>- 5.2%</b>	<b>+ 1.0</b>	<b>+ 2.3%</b>
perdes sur créances irrécouvrables taxe professionnelle	1.3	1.8	1.4	- 0.4	- 25.1%	- 0.1	- 3.9%
<b>sous total II</b>	<b>44.2</b>	<b>47.0</b>	<b>43.3</b>	<b>- 2.8</b>	<b>- 5.9%</b>	<b>+ 0.9</b>	<b>+ 2.1%</b>
Frais de perception impôts	21.1	22.0	21.9	- 1.0	- 4.4%	- 0.8	- 3.8%
<b>total (charges)</b>	<b>65.3</b>	<b>69.1</b>	<b>65.2</b>	<b>- 3.8</b>	<b>- 5.5%</b>	<b>+ 0.1</b>	<b>+ 0.1%</b>
<b>revenus nets</b>	<b>800.3</b>	<b>815.5</b>	<b>856.6</b>	<b>- 15.2</b>	<b>- 1.9%</b>	<b>- 56.3</b>	<b>- 6.6%</b>

depuis l'introduction du système postnumerando, les productions des impôts « personnes physiques » et « personnes morales » de l'année courante, inscrites aux comptes, sont estimées en totalité par le département cantonal des finances (DF). A ces estimations, il convient d'ajouter les montants correspondants aux correctifs liés aux productions effectives telles qu'estimées à ce jour pour les années antérieures. Une analyse pertinente de la manne fiscale réelle implique par conséquent de tenir compte de ces ajustements et de reconstituer à posteriori année après année les résultats fiscaux provisoires de chaque exercice.

2014 est la cinquième année qui voit les effets de la nouvelle imposition des personnes physiques acceptée par le peuple en 2009. L'estimation pour l'année 2014 est basée sur les taxations 2012 et 2013 définitives ainsi que les déclarations 2013 reçues et encore non taxées.

une première lecture des résultats fiscaux 2014 révèle que les impôts « personnes physiques » sont bien inférieurs aux montants budgétés (-5.8%). Les impôts « personnes morales » sont dans une situation bien plus favorable (+9.0%). toutefois, les montants budgétés par définition n'appréhendent pas les correctifs des années antérieures, correctifs pouvant tout aussi bien être positifs que négatifs. Aussi, pour juger de la pertinence des estimations portées dans le budget, il convient d'appréhender la situation en neutralisant les effets des correctifs liés aux années antérieures.

- Le montant comptabilisé des impôts « personnes physiques » pour l'année 2014 est inférieur au budget pour 34.3 mios. Les correctifs cumulés liés aux années antérieures représentent une somme positive de 5.8 mios. En ne considérant que l'estimation concernant l'année 2014, le produit de l'impôt « personnes physiques » est inférieur au budget à hauteur de 40.1 mios. Les prévisions portées au budget se sont, pour l'instant, avérées donc bien plus optimistes que la réalité. Les explications de cet écart sont doubles. tout d'abord, la production de l'impôt à la source s'est avérée bien inférieure aux montants budgétés (-23.4 mios). ensuite, l'année 2013 s'est avérée être moins favorable qu'attendu au moment de l'élaboration des prévisions budgétaires pour 2014. quand bien même les taux de croissance supposés de 2013 à 2014 sont proches, la première estimation pour 2014 de la production fiscale des personnes physiques imposées au barème ordinaire (180) subit cet effet de base négatif constaté sur l'année 2013, entraînant une estimation inférieure de 16.8 mios au montant attendu.

### Évolution de la fiscalité (suite)

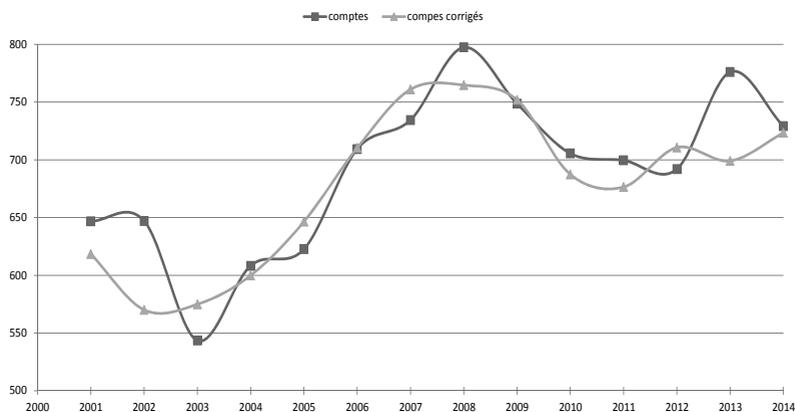
- La production estimée aux comptes 2014 concernant les impôts « personnes morales » est, quant à elle, supérieure au budget. Elle atteint 171.1 mios, soit 14.2 mios supérieure au budget, dont -0.1 mio de correctifs liés à des années antérieures. L'écart concernant seulement l'année 2014 est ainsi positif à hauteur de 14.3 mios.

2.3

La production comptabilisée en 2014 de la taxe professionnelle dépasse tout juste les prévisions budgétaires. Rappelons que par son mode d'imposition *prænumérando* bisannuel, la taxe se base sur les années antérieures.

Les pertes effectives réalisées sur les débiteurs « centimes additionnels » augmentent par rapport à 2013, atteignant 10.9 mios. À relever que le reliquat fiscal progresse encore. Il atteint désormais 358.4 mios, en augmentation de 19.6 mios. Comme le 30% de ce montant est porté en provision, il engendre la comptabilisation d'une charge de 5.9 mios.

### Production «centimes additionnels»



Les montants comptabilisés aux comptes 2014 sont de 5.7 mios inférieurs aux estimations correspondantes effectivement à l'exercice sous revue. Il conviendra de tenir compte de cet élément pour établir les prévisions de rentrées fiscales pour les années futures.

**production «centimes additionnels» (suite)**

La valeur de production d'un centime additionnel en 2014 a été la suivante :

- en comparaison avec le budget 2014

	PERSONNES		TOTAL
	PHYSIQUES	MORALES	
comptes 2014	12'263'624.00	3'760'179.03	16'023'803.03
budget 2014	13'017'846.15	3'448'329.67	16'466'175.82
<b>différence</b>	<b>- 754'222.15</b>	<b>+ 311'849.36</b>	<b>- 442'372.79</b>
<b>différence en %</b>	<b>-5.8%</b>	<b>9.0%</b>	<b>-2.7%</b>

- en comparaison avec les comptes 2013

	PERSONNES		TOTAL
	PHYSIQUES	MORALES	
comptes 2014	12'263'624.00	3'760'179.03	16'023'803.03
comptes 2013	12'744'943.35	4'311'613.69	17'056'557.04
<b>différence</b>	<b>- 481'319.35</b>	<b>- 551'434.66</b>	<b>- 1'032'754.01</b>
<b>différence en %</b>	<b>-3.8%</b>	<b>-12.8%</b>	<b>-6.1%</b>

**2.3.4 INVESTISSEMENTS****comptes des investissements** (en millions de francs)

en 2014, les investissements nets se sont élevés à 123,4 mios, inférieurs de 5,1% à l'estimation portée au budget.

Le tableau comparatif ci-après montre l'évolution des investissements opérés depuis 2005 et leur taux de réalisation.

	COMPTES	BUDGET	Taux de RÉALISATION %
2005	100.3	110.0	91.2%
2006	91.5	110.0	83.2%
2007	73.9	100.0	73.9%
2008	66.1	95.0	69.7%
2009	103.8	95.0	109.3%
2010	104.1	95.0	111.2%
2011	128.9	95.0	135.7%
2012	152.7	100.0	152.7%
2013	100.1	110.0	92.3%
2014	123.4	130.0	94.9%
<b>2005-2014</b>	<b>1'047.3</b>	<b>1040.0</b>	<b>100.1%</b>

en 2014, les investissements ont été inférieurs au montant budgété. Les principales dépenses d'investissements 2014 ont porté sur le musée d'ethnographie, le périmètre de chandieu, le périmètre du carré vert, la rénovation de l'alhambra et deux acquisitions (12 rue des Alpes, 21 Riant-parc).

Le total des investissements atteint, pour ces dix dernières années, 1'047,3 mios, soit une moyenne annuelle de 104.7 mios et un taux de réalisation de 100.1%.

### crédits extraordinaires votés en 2014

durant l'année 2014, le conseil municipal, sur proposition du conseil administratif, a voté 245.0 mios de nouveaux crédits extraordinaires. Après 2011 et 2012, deux années ayant dépassé le montant annuel budgété des dépenses d'investissement, 2014 voit le montant total voté en adéquation avec le montant total annuel d'investissement défini par le conseil municipal.

#### ces crédits concernent :

Le patrimoine administratif	133.3 mios
Le patrimoine financier	111.4 mios

2.3

Au cours de ces dix dernières années, l'évolution des crédits extraordinaires votés a été la suivante:

	CRÉDITS VOTÉS
2005	111
2006	51
2007	76
2008	178
2009	101
2010	207
2011	220
2012	116
2013	204
2014	245
<b>2005-2014</b>	<b>1'509</b>

La moyenne des crédits votés ces dix dernières années atteint 150.9 mios. Il convient d'avoir à l'esprit qu'à long terme, les investissements votés devraient être équivalents à l'enveloppe annuellement allouée.

### engagements futurs et fonctionnement des investissements

Après avoir analysé les dépenses d'investissements comptabilisées en 2014 et leur mode de financement ainsi que les nouveaux crédits votés, les commentaires suivants se rapportent plus spécifiquement aux engagements financiers futurs de la ville de Genève.

Au cours de l'année 2014, le conseil municipal a voté pour 245 mios de nouveaux crédits d'investissements, un montant à nouveau très largement supérieur à l'enveloppe annuelle octroyée. Dans le même temps, les dépenses d'investissements ont été conformes aux montants déterminés lors du vote du budget 2014.

corollaire, le total des engagements qui s'élevait, au 31 décembre 2013, à un niveau de 598 mios, s'inscrit en augmentation de 122 mios, pour atteindre, au 31 décembre 2014, 720 mios.

une rétrospective sur les dix dernières années permet d'observer l'évolution de ces engagements au 31 décembre de chaque année :

	ENGAGEMENTS	VARIATIONS (N / N-1)
2005	334	+ 7
2006	290	- 44
2007	317	+ 27
2008	440	+ 123
2009	423	- 19
2010	482	+ 59
2011	566	+ 84
2012	513	- 53
2013	598	+ 85
2014	720	+ 122

Le niveau actuel des engagements reste un signal préoccupant devant inciter le conseil municipal à la mesure lors de vote de nouveaux crédits d'investissements. A ce stade, les projets existants entraîneront d'ores et déjà une augmentation du niveau des investissements qui risque fort d'être difficile à contrôler ces prochaines années. Pour cette raison, il conviendrait de continuer à ne voter des crédits d'investissements que dans le cadre de l'enveloppe annuelle fixée. Faute de quoi, le montant des engagements risquera de croître à nouveau, et de provoquer, d'ici quelques années, une nouvelle augmentation de l'endettement de la ville de Genève.

Au 31 décembre 2014, la situation se résume de la manière suivante:

	MONTANT EN MIOS	INCIDENCE BUDGÉTAIRE ANNUELLE (ANNUITÉS)
crédits votés	245	16
crédits à l'examen des commissions	268	26
<b>total</b>	<b>513</b>	<b>42</b>

### Financement des investissements en 2014

La structure du financement des investissements en 2014 s'est présentée comme suit:

(en millions de francs)	COMPTES	BUDGET
Amortissements	79.0	81.0
excédent de revenus/charges	14.9	0.1
<b>autofinancement</b>	<b>94.0</b>	<b>81.1</b>
investissement nets	123.4	130.0
<b>excédent / insuffisance de financement</b>	<b>-29.4</b>	<b>-48.9</b>
taux d'autofinancement	76.2%	62.4%

Le taux d'autofinancement est à nouveau inférieur à 100%, ce qui signifie que l'année 2014 se boucle sur une insuffisance de financement.

### taux d'autofinancement réalisés entre 2005 et 2014

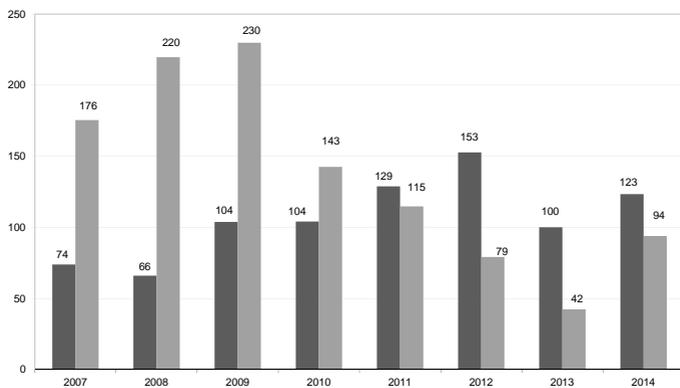
	AUTOFINANCEMENT
2005	69%
2006	157%
2007	237%
2008	333%
2009	222%
2010	137%
2011	89%
2012	50%
2013	42%
2014	76%

### variation de la fortune de la ville de Genève

L'excédent de revenus des comptes de l'exercice 2014 de 14.9 mios est porté en augmentation de la fortune nette de la ville de Genève qui s'élève, au 31 décembre 2014, à 966'146'723,84 francs.

FIGURE 3 : ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DU FINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS

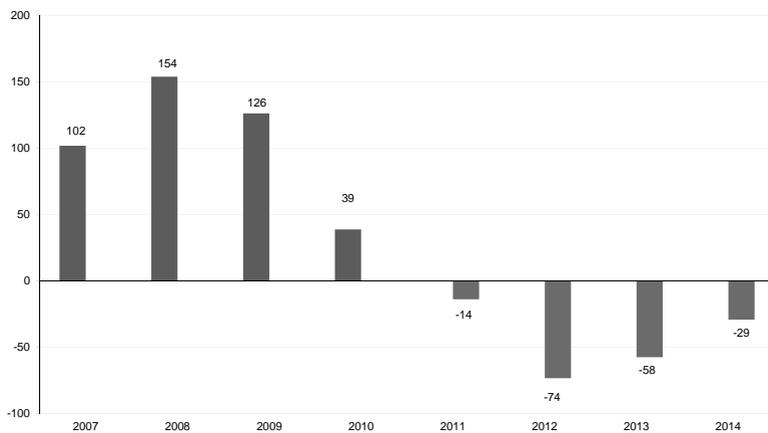
- Investissements
- financement



2.3

FIGURE 4 : EXCÉDENT / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS

- excédent
- insuffisance



**Émissions et remboursements d'emprunts et de prêts à long terme en 2014**

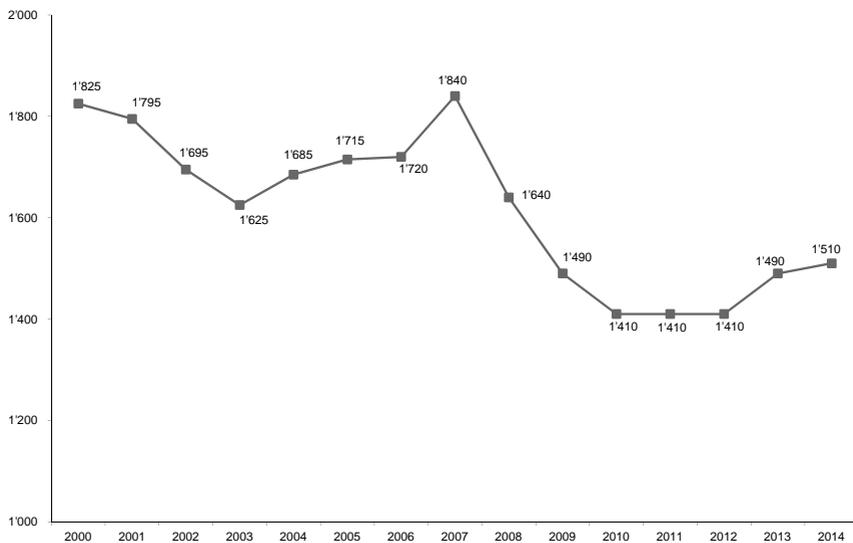
conformément à l'arrêté du conseil d'état approuvant la délibération du conseil municipal de la ville de Genève du 14 décembre 2013, le conseil administratif a été autorisé à

- renouveler en 2014 les divers emprunts qui viendront à échéance et à procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables ;
- faire usage des nouveaux instruments financiers.

un emprunt de 200 millions de francs est arrivé à échéance le 6 mai 2014. Plusieurs emprunts sur des échéances plus courtes (3 mois et 6 mois) ont alors été réalisés.

Le taux moyen pondéré de la dette en 2014 est de 1,38%.

**FIGURE 5 : ÉVOLUTION DE LA DETTE, EN MILLIONS DE FRANCS**



**Le président.** Lors de la séance du bureau et des chefs de groupe qui a précédé l'ouverture de cette séance plénière, il a été convenu que l'ouverture de la discussion serait demandée. Si quelqu'un veut bien s'en charger formellement... Faites-vous cette demande, Monsieur Sormanni? (*M. Sormanni acquiesce.*) Bien, je sou mets donc aux voix l'ouverture de la discussion sur la proposition PR-1118 qui concerne les comptes 2014 de la Ville de Genève.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 45 oui contre 23 non.

### *Préconsultation*

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (67 oui).

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, je pense qu'il faut dire quelques mots sur les comptes 2014 de la Ville de Genève. Même s'ils présentent un excédent de 14,5 millions de francs, ils ne sont de loin pas réjouissants – et cela, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ceux qui ont lu la proposition PR-1118 auront constaté que les revenus des impôts des personnes physiques sont finalement inférieurs de 40 millions de francs aux prévisions du budget 2014. Ce n'est pas rien! En tenant compte du correctif des années précédentes, c'est moins 25,8 millions de francs.

Rappelez-vous, Mesdames et Messieurs: des correctifs étaient intervenus lors de plusieurs exercices antérieurs et il a fallu attendre quelques années avant que le système actuel ne permette d'obtenir des chiffres justes. Je souligne que ceux que nous votons ne sont pas exacts, mais qu'il s'agit d'estimations. Jusqu'à présent, nous avons non pas des bonis, mais des montants positifs correspondant aux correctifs des années précédentes. Or, cette année – comme à l'Etat, d'ailleurs –, les chiffres sont négatifs. Malheureusement! C'est un constat.

Comme je le dis depuis quatre ans – et je continuerai à le dire! – je regrette une fois de plus que tous ces éléments ne soient pas pris en compte par le Conseil administratif. Ce qui signifie que l'on continue chaque année à mener la même politique de fuite en avant: on augmente le personnel, on augmente les dépenses, on augmente les prestations... Pourtant, on sait très bien que les nuages arrivent! Ce résultat négatif des impôts sur les personnes physiques est le premier, mais il y en aura d'autres hélas, c'est ainsi!

Sans parler de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) qui ferait passer le taux effectif d'imposition sur le bénéfice des entreprises à 13%, ni de l'éventuelle diminution de la taxe professionnelle, ni de l'instauration du

système d'imposition sur le lieu de domicile exclusivement – alors que le système actuel basé sur le lieu de travail avantage la Ville. Dans un tel contexte, pourtant, on voit chaque année le budget de la Ville augmenter; aujourd'hui, il s'élève à plus de 1,1 milliard de francs. Voilà ce qui est le plus inquiétant!

Nous nous trouvons face à la réalité suivante: aucun revers économique n'a été prévu à l'avance de manière que nous puissions le prévenir. L'exécutif fait preuve d'un manque de prévision – ou plutôt, d'un manque de volonté de prévoir... On nous rabâche sans cesse qu'il faut faire attention. Même M<sup>me</sup> Salerno, responsable des finances, n'a de cesse de nous le répéter. Mais aucune mesure n'est prise! Une fois de plus, nous le déplorons.

Allons un peu plus loin dans l'analyse de ces comptes 2014. Bonne surprise en ce qui concerne les revenus des impôts des personnes morales – heureusement, car c'est ce qui a sauvé le budget – on observe un boni de 14,5 millions de francs. Les prévisions concernant les entreprises étaient donc inférieures à la réalité. Voilà ce qui nous a sauvés des eaux... par hasard!

J'en viens aux charges de personnel. Les postes vacants, qui correspondent à une réalité d'ordre technique – un employé quitte sa place, un autre décède... –, ont permis d'économiser 9,4 millions de francs sur les salaires des fonctionnaires. Je crois qu'en général c'est prévu et que l'on prévoyait ici un excédent de 11 millions de francs. Mais le problème, c'est que, dès qu'un employé est malade et ne vient pas travailler, on se dépêche de le remplacer par un auxiliaire; du coup, cette économie sur les charges salariales est pratiquement «mangée» par les salaires du personnel auxiliaire, qui ont coûté 6,9 millions de francs en 2014.

Je trouve cela très dommage. Il y a des postes dont le titulaire absent doit nécessairement être remplacé tout de suite, mais je suis persuadé que, dans bien des cas, on peut attendre que le ou la malade revienne au travail ou que le ou la futur-e titulaire du poste prenne ses fonctions. Remplacer tout le monde immédiatement ne me semble pas une bonne politique: tout d'abord, on engage du personnel auxiliaire qui est fragilisé; ensuite, on n'obtient finalement pas l'économie attendue sur les postes vacants.

Je passe au groupe 31 (biens, services et marchandises). Tout le monde ici se rappelle nos débats à ce sujet, depuis plusieurs années. Nous répétons que l'exécutif surévalue le groupe 31 pour se prévoir un petit coussin! Comme ça, il est tranquille pendant l'année, il pourra tout faire... Eh bien, Mesdames et Messieurs, vous voyez que nous avons raison, puisqu'il y a un non-dépensé de 5,9 millions de francs par rapport au budget 2014. J'espère que, lors des prochains exercices, le Conseil administratif y sera plus attentif.

Toujours au chapitre des inquiétudes non pas nouvelles, mais qui se prolongent, les provisions concernant le reliquat des centimes additionnels augmen-

tent encore de 5,9 millions de francs. Cela correspond aux gens qui ne paient pas leurs impôts et c'est évidemment inquiétant! On récupère peut-être une partie de la somme ainsi perdue, mais pas toute. En tout cas, l'augmentation de ce reliquat est alarmante, je le répète. Le résultat, c'est que la valeur du centime additionnel baisse, cette année. Eh oui! C'est la première fois depuis longtemps! Elle passe d'environ 17 à 16 millions de francs – je vous fais grâce des virgules, chers collègues. Encore une inquiétude pour l'avenir...

Et puis alors, la dette! D'après les tracts électoraux du Parti socialiste, notamment, la gauche se trouve formidable! Elle prétend avoir une gestion fantastique de la dette municipale, puisqu'elle l'a réduite de 325 millions de francs. J'ai vu ce chiffre! C'est vrai, si l'on tient compte du fait qu'au milieu de l'année 2006 la dette de la Ville se montait à 1,84 milliard de francs. Cela figure sur les graphiques officiels, je ne les invente pas.

Par la suite, la dette a décliné – vous vous en souvenez, Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois ne siégeait pas encore au Conseil municipal à l'époque – mais cette décroissance était due au fait qu'il y avait chaque année des bonis! L'économie genevoise était en plein boom, rien ne la menaçait. Il y a sept ou huit ans, donc, ces bonis ont permis de réduire la dette – bravo, la gauche a pu le faire! Mais depuis, elle augmente à nouveau... En 2010, elle s'élevait à 1,41 milliard de francs, puis elle n'a pas bougé – et donc pas diminué – en 2011 et en 2012...

**Le président.** Il vous faudrait conclure, Monsieur Sormanni.

*M. Daniel Sormanni.* J'ai tout de suite terminé, Monsieur le président. Depuis le début de la législature en cours, la dette n'a plus diminué; pendant trois ans, elle est restée stable, puis elle a recommencé à s'accroître il y a deux ans. Elle a ainsi passé de 1,41 à 1,51 milliard de francs, soit une augmentation de 100 millions de francs. Nous sommes dans un trend haussier en matière de dette municipale, ce n'est donc pas une législature favorable sur ce plan!

Mesdames et Messieurs, la municipalité n'est pas bien gérée. Pour terminer, je rappelle ce que M<sup>me</sup> Salerno nous affirmait en se vantant au début de l'année 2011: *PME Magazine* avait attribué à la Ville de Genève la première place du classement des villes les mieux gérées de Suisse. Mais la magistrate ne nous a pas informés du fait que, en 2015, nous nous retrouvons à la dernière place! La Ville de Genève arrive désormais en 19<sup>e</sup> position, elle est la mauvaise élève! (*Signe de désapprobation de M<sup>me</sup> Salerno.*) Ecoutez, Madame Salerno, je vous enverrai le journal, je l'ai encore à la maison! Par conséquent, je crois que l'exécutif a fait une mauvaise gestion, cette année...

**Le président.** Merci, Monsieur Sormanni. Je suis obligé de vous arrêter, car vous avez dépassé votre temps de parole.

*M. Daniel Sormanni.* Nous étudierons tout cela en commission!

**M. Adrien Genecand (LR).** Ce qui avait été annoncé par le groupe libéral-radical lors de l'examen du budget 2014 s'est évidemment réalisé dans les comptes 2014. En effet, sur l'imposition des personnes physiques et des personnes morales, la Ville de Genève a perdu des revenus. Je considère la différence de comptes à comptes, à savoir des comptes d'une année aux comptes de la suivante, car c'est cela qui est intéressant – et non la comparaison entre le budget et les comptes de la même année. Le budget reflète notre capacité d'anticiper – ou pas – tandis que les comptes montrent ce qui a effectivement été décaissé – ou pas.

En l'occurrence, sur l'imposition des personnes physiques et des personnes morales, la Ville de Genève a enregistré une perte de revenus de plus de 55 millions de francs en 2014 par rapport à l'exercice 2013. C'est le signe que l'activité économique se détériore gravement, Mesdames et Messieurs! On voit bien que l'équilibre de pacotille que nous dénonçons au dernier débat budgétaire se matérialisera dans les comptes 2015, malheureusement. Pourquoi? Parce que, parallèlement à cette diminution de revenus, les charges ne baissent pas.

Selon notre perception de la situation, la gestion du Conseil administratif est faible. On constate que, depuis une décennie, les charges augmentent année après année. Et cela, alors qu'on est loin de pouvoir prévoir des revenus supplémentaires; comme l'a dit M. Sormanni, la taxation des entreprises baissera, de même que les rentrées perçues grâce à l'imposition des personnes physiques et morales. L'économie va moins bien, c'est sûr!

Autre constat tout sauf réjouissant: d'après les calculs de mon collègue Schaller en début d'année, les dépenses d'investissements ont déjà explosé par rapport au budget prévu. Dans ce domaine, les comptes 2015 seront probablement très rouges!

Tout cela pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que si ces comptes 2014 sont dans le vert c'est par un tour de passe-passe assez rigolo. En fait, bien que l'on ait encaissé moins de revenus sur ce qui est réellement significatif – à savoir l'économie, l'imposition des personnes physiques et morales –, on a réussi, par quelque tour comptable, à maintenir l'équilibre.

Je vous livre la manœuvre de la commune, car je la trouve quand même assez délicieuse: en 2012, quand on a transigé avec Ernst & Young dans le cadre du litige causé par l'affaire de la Banque cantonale de Genève (BCGe), on savait

quel montant la Ville toucherait de la société fiduciaire. Or, celui-ci n'a pas été inscrit au budget 2014, afin que l'exécutif puisse dire en 2015: «C'est génial, on avait oublié qu'on toucherait 2 millions de francs d'Ernst & Young en raison du litige concernant la BCGe!» Mais cela fait plus de deux ans qu'on le sait!

On voit bien que l'administration se garde simplement des coussins et ne fait pas le nécessaire pour prendre le bon virage – qui est, qu'on le veuille ou non, celui de l'austérité. C'est là une grande question. D'ailleurs, il ne s'agit pas vraiment d'adopter une politique d'austérité, mais juste de dépenser la même chose qu'il y a une année, voire en 2013. Or, le coût de la vie a baissé de 2013 à 2015. Il n'y a plus d'inflation, nous sommes même en recul en termes de qualité et de niveau de vie – malheureusement, car cela indique que nous sommes quasiment en récession.

Cette évolution n'a pas été anticipée. Nous observons déjà aujourd'hui le premier signe de détérioration, qui est la diminution des revenus perçus sur l'imposition des personnes physiques et des personnes morales. Manifestement, le Conseil administratif n'a toujours pas pris la mesure du changement radical qui est en cours – et c'est fort dommage, car cela nous mène dans le mur!

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Je ne reviendrai pas sur l'aspect technique de ces comptes 2014, ni sur les baisses de recettes relevées par MM. Sormanni et Genecand. C'est une réalité.

Le Parti démocrate-chrétien, tout au long de la procédure budgétaire, a préconisé l'instauration d'un budget base zéro. Cela nous permettrait de repartir sur de nouvelles bases, justement, afin de pouvoir étudier le budget de la façon la plus efficace, de restructurer l'administration et de prévoir les économies nécessaires pour faire face à un horizon économique qui s'assombrit de plus en plus. Je rappelle ce qui a déjà été dit à cet égard: les revenus diminueront, le taux d'imposition des entreprises sera abaissé, le système d'imposition sur le lieu de domicile sera instauré au détriment de la Ville.

Tous ces changements seront bientôt là! Nous avons vraiment l'impression que la gauche – notamment le dicastère de M<sup>me</sup> Salerno – se repose sur ses lauriers et ne souhaite pas procéder à l'exercice que je viens de décrire. Pourtant, cet effort nous paraît de toute importance, actuellement.

Souvenez-vous, Mesdames et Messieurs: en début de législature, M<sup>me</sup> Salerno – avec la gauche – était la première à se gargariser de ses performances; elle nous disait que la Ville de Genève était sur le podium des villes les mieux gérées de Suisse. Mais vous avez peut-être lu dans un récent numéro de *PME Magazine* l'article intitulé «Finances des villes romandes: Genève s'écroule». Eh oui!

Et comment s'est-elle écrasée? A mon avis, au fur et à mesure que la date des élections municipales approchait, la magistrate a relâché la pression. Au début, nous l'avions vue assez pugnace en commission des finances, lorsqu'elle affirmait vouloir vraiment resserrer les cordons de la bourse. Elle nous faisait même la leçon, disant qu'il fallait mettre en place des tableaux de gestion pour être vraiment les plus efficaces et les meilleurs possible en la matière. Or, aujourd'hui, Genève est la moins bonne au classement des villes les mieux gérées de Suisse...

Sur le plan économique, le Parti démocrate-chrétien reste donc très sceptique. Nous attendons que des mesures soient prises pour redresser les finances municipales, car la Ville ne peut pas continuer à fonctionner avec une dette pareille – idem pour le Canton, d'ailleurs; je le dis d'emblée, car je connais déjà la réponse que l'on m'opposera: «Mais, Monsieur Lathion, ce sont vos partis de droite qui gèrent le Canton, et il est très endetté...» Eh bien, moi, je prêche pour ma paroisse – et ma paroisse, c'est la Ville de Genève! J'entends bien que le Conseil administratif fasse le nécessaire pour remédier à ses maux.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, après avoir entendu les Cassandre de droite nous décrire à quel point la Ville se précipitait vers l'horreur financière et budgétaire, permettez-moi d'intervenir à ce stade de votre débat pour rappeler deux ou trois points. Tout d'abord, j'ouvre une parenthèse: je comprends que M. Lathion n'ait pas envie que l'on compare la situation de la Ville à celle du Canton, car cette comparaison ne serait pas des plus flatteuses pour le Canton et les partis qui le gouvernement... Je referme la parenthèse.

La situation de la Ville est catastrophique? Laissez-moi en douter! Les huit dernières années, les budgets élaborés par le Conseil administratif et votés par le Conseil municipal étaient tous équilibrés. De plus, les comptes validés à chaque exercice par le Conseil municipal étaient tous bénéficiaires, hormis ceux de l'année 2013 en raison de la recapitalisation de la caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève (SIG) et des communes (CAP) à hauteur de 120 millions de francs, je le rappelle.

MM. Lathion, Sormanni et Genecand, chacun à sa façon, se sont émus des menaces fiscales pesant sur les recettes de la municipalité, tout en rappelant que – ô malheur! – les revenus sur l'imposition des personnes physiques ont baissé... Mais oui, Messieurs: en 2009, les Genevoises et les Genevois ont voté une baisse d'impôts sur les personnes physiques! Nous vous avons avertis que cela aurait également un impact sur les comptes de la Ville. Grande surprise...

L'activité économique n'est pas mauvaise! Monsieur Schaller, vous transmettez à M. Genecand qui, d'habitude, est assis à vos côtés. Aux comptes 2014

– mais il n’a peut-être pas eu le temps de les lire attentivement – l’imposition des entreprises, c’est-à-dire des personnes morales, rapporte 14,3 millions de francs de plus que prévu.

En tout cas, la situation économique de la Ville de Genève en 2014 n’est pas mauvaise. Certes, les prévisions fiscales du Canton étaient sous-estimées – il est vrai que cela arrive parfois, Monsieur Sormanni. Vous qui avez la chance d’être à la fois conseiller municipal et député, vous devriez vous en émouvoir auprès de M. Dal Busco. Je rappelle que, en matière de revenus sur l’imposition des personnes physiques et des personnes morales, la Ville se base sur les estimations du Canton – que je ne blâme pas, d’ailleurs, car je pense qu’un décalage de 14 millions de francs entre les prévisions fiscales et la réalité, sur un budget total de plus de 1 milliard de francs, ce n’est pas la mer à boire! On peut s’attendre à quelques surprises dans les estimations du Canton, mais ce décalage de 14 millions de francs est vraiment minime, vous en conviendrez, Messieurs les intervenants de droite.

Vous nous avez décrit une situation financière catastrophique pour la Ville. Dans les faits, lorsque vous votez les budgets... Ah non, c’est vrai que vous ne les votez pas, vous! Disons plutôt: les budgets que vote une autre partie de ce plénum sont équilibrés. Les comptes, eux aussi, sont à l’équilibre – hormis ceux de 2013, je le répète, à cause de la recapitalisation de la CAP.

Vous prétendez aussi que les charges explosent. Je ne vois pas où! Non, elles n’explosent pas. Les charges de la Ville sont contenues.

Quant au classement de l’Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) – qui est simplement reproduit par *PME magazine* – je vais vous expliquer pourquoi Genève n’est que quatorzième, et non pas dernière, contrairement à ce que vous avez dit. Il y a deux raisons à cela. La première est la recapitalisation de la CAP – 120 millions de francs, cela pèse un peu lourd sur notre budget! La deuxième est le niveau des investissements de la Ville de Genève.

Je prends rendez-vous avec vous en automne 2015, Monsieur Lathion, pour commenter le prochain classement de l’IDHEAP. Vous avez affirmé tout à l’heure que la magistrature faisait du bon travail en début de législature, puis qu’elle s’est relâchée à la fin et que, maintenant, tout va à vau-l’eau... Nous verrons, dans le classement de l’IDHEAP qui sortira au mois d’octobre ou de novembre prochain – et qui sera peut-être repris, ou non, *par PME Magazine* –, quelle sera la position de la Ville de Genève. C’est alors que nous saurons si elle s’est relâchée! A mon avis, il y a de fortes chances que nous remontions dans le classement, puisque les 120 millions de francs de la recapitalisation de la CAP ne pèseront pas sur l’exercice 2014-2015. Je parie que la Ville de Genève figurera parmi les toutes premières villes pour sa gestion financière. Et tant mieux!

Je souligne que ce n'est pas uniquement grâce à moi – je dirais même que cet effort occupe une place marginale de mes fonctions – mais avant tout grâce au travail de l'administration, qui contient ses charges et respecte le budget voté par la majorité du Conseil municipal.

Il est vrai que la volonté du Conseil administratif consiste à ne pas faire de coupes dans les prestations fournies à la population. En effet, notre rôle n'est pas de nous tourner vers elle pour l'effrayer en lui disant: «Ouh là là, de gros nuages s'amoncellent à l'horizon!»

M. Sormanni en a mentionné quelques-uns tout à l'heure – il les connaît bien, puisqu'il est député. En effet, ces gros nuages ne sont pas créés par l'activité de notre collectivité publique municipale, mais par les lourdes menaces cantonales: ce sont les transferts de charges que le Canton veut faire peser sur les communes, la modification de la fiscalité des entreprises – le fameux taux à 13% proposé par le Conseil d'Etat, dont nous verrons bien s'il sera plébiscité ou non par les Genevoises et les Genevois –, la modification de la couche péréquative entre commune de domicile et commune de travail – là aussi, nous verrons bien ce qu'en dira le peuple – et, potentiellement, même si peu de personnes parlent de cette menace aujourd'hui, la suppression de la modification de la taxe professionnelle.

Ces menaces viennent du Canton. A ce stade, le travail du Conseil administratif a consisté à faire en sorte de les éloigner le plus possible. Nous avons planché sur le projet fédéral et cantonal de troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III); la Ville de Genève a pris position, nous avons étudié les dossiers, nous avons donné des explications à la commission des finances, nous avons fait valoir le poids de notre commune au sein de l'Union des villes suisses (UVS). Je pense que peu de collectivités publiques auront étudié aussi à fond le dossier RIE III.

Quant au reste, il y avait déjà eu auparavant des volontés – émanant notamment des constituants, à l'époque – de modifier la couche péréquative entre commune de domicile et commune de travail; je rappelle que toutes les communes genevoises ont formé un front uni pour éloigner ce danger. Il est vrai que des menaces potentielles persistent, nous en connaissons certaines et d'autres surgiront vraisemblablement à l'avenir.

Cependant, le travail du Conseil administratif ne consiste pas uniquement à prendre acte de ces menaces au niveau fédéral et cantonal pour justifier ainsi des coupes dans les prestations municipales! Si nous avions coupé dans les prestations, au cours des huit dernières années, cela n'aurait pas été favorable aux habitantes et aux habitants de la Ville – ni à vous, Mesdames et Messieurs de la droite, qui voulez davantage de police municipale, 1200 places de crèche supplémentaires, des prestations publiques, le nettoyage des rues, des espaces verts, de nouvelles places et de nouvelles écoles... Tout cela a un coût! Or, tout

cela est inclus dans le budget de la Ville de Genève. Le travail du Conseil administratif consiste à faire des arbitrages pour rester dans les limites de l'enveloppe budgétaire...

**Le président.** Il vous faudrait conclure, Madame Salerno.

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.* Je conclus, Monsieur le président. On nous a reproché de ne pas maîtriser la dette. C'est faux et archi-faux! Je souligne encore un dernier point dont nous pouvons tirer quelque fierté: la Ville de Genève est la collectivité publique de Suisse qui paie le taux d'intérêt le plus bas pour sa dette. Par conséquent, elle n'est pas mal gérée! Le budget est tenu, j'en remercie nos collaborateurs et collaboratrices. Je remercie également celles et ceux qui, dans cette salle, votent le budget et permettent ainsi à la Ville de Genève de continuer d'être à la hauteur de son rang, à savoir la deuxième ville de Suisse. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Tout d'abord, j'aimerais faire une remarque concernant la procédure que nous suivons en ce moment. Nous voilà arrivés à l'examen des comptes 2014, après tout le processus budgétaire couronné par le vote – ou non – du budget par les différents groupes politiques. Je m'étonne un peu que nous analysions les comptes 2014 déjà ce soir, avant même de les avoir renvoyés en commission. C'est bien la première fois que nous procédons ainsi! En principe, nous commençons par les étudier en commission.

Je ne sais pas ce qu'il en est pour vous, Mesdames et Messieurs, mais moi, en tout cas, je n'ai pas eu le temps de compulser les deux fascicules qui nous ont été fournis avec, en plus, le rapport du Contrôle financier. Pour l'instant, nous avons connaissance des éléments fournis par M<sup>me</sup> Salerno et ses services au nom du Conseil administratif lors de la présentation de ces comptes à la commission des finances. C'est à peu près du même ordre d'importance que le communiqué de presse donné le même jour.

Par conséquent, je ne comprends pas ce que nous sommes en train de faire maintenant. Je soupçonne cependant les personnes qui ont demandé l'ouverture de la discussion de vouloir utiliser ce sujet pour faire campagne, puisqu'elles sont candidates à l'élection du Conseil administratif...

Le débat de ce soir est assez absurde. De toute manière, Mesdames et Messieurs, que l'on approuve ou non les comptes 2014, quelle importance, au final? De toute façon, l'argent est déjà dépensé! Je dirais plutôt qu'il faut aller de l'avant et renvoyer la proposition PR-1118 en commission. Quand elle en ressortira,

une nouvelle législature aura commencé, la composition de notre parlement aura changé et nous verrons bien, alors, s'il accepte ou pas de prendre acte des comptes 2014.

Evidemment, je m'associe à tout ce qui a été dit par M<sup>me</sup> Salerno. En commission des finances, nous avons été informés de toutes les réformes éventuellement à venir et de tous les grands chantiers que nous aurons à affronter – lesquels découlent bel et bien de la politique de la droite au niveau de la Confédération et du Canton.

C'est très étonnant: nous avons entendu ce soir les grandes déclarations politiques des élus des bancs d'en face – à savoir de la droite et de son extrême – selon qui la Ville de Genève devrait faire attention, car l'avenir pourrait être sombre. Si je comprends bien leur raisonnement, notre Conseil administratif de gauche devrait se reconnaître responsable des futures décisions de la droite... On sait bien que la diminution des rentrées fiscales est due à la politique cantonale de ces dernières années, la droite ayant procédé à des baisses d'impôts qui affectent notre commune.

Mais ce que l'on se garde bien de dire, sur les bancs d'en face, c'est que la Ville de Genève est en réalité très bien gérée – en tout cas au niveau des finances! Même certains représentants de la droite l'ont reconnu en commission. Mais voilà qu'en séance plénière ils deviennent un peu oubliés...

Je tiens à le relever: en cette fin de législature avec un exécutif de gauche, les comptes 2014 de la Ville sont le reflet d'une très bonne gestion et nous pouvons tout à fait les accepter, puisqu'ils présentent un excédent de près de 15 millions de francs. En réalité, Ensemble à gauche déplore légèrement l'existence de ce boni car, lors de l'examen du budget, notre groupe voulait aller au-delà de ce qui était proposé. Mais finalement, le Conseil administratif a dû faire des choix et procéder à des arbitrages.

En tout cas, on ne peut pas dire qu'il dépense l'argent inconsidérément et dilapide les capitaux de la commune, c'est totalement faux! Pour la droite, cependant, il ne suffit pas d'avoir des comptes équilibrés et bons; elle estime qu'il faut encore se serrer la ceinture, car on ne sait jamais, la situation peut toujours empirer à l'avenir... Nous refusons cette vision des choses.

Mesdames et Messieurs, la Ville de Genève est bien gérée – contrairement au Canton, qui licencie des gens et fait des coupes à la hache dans les départements, raison pour laquelle les prestations à la population ne sont plus garanties.

Je suis très émue d'entendre le Parti démocrate-chrétien – le parti de la famille! – nous dire sans cesse qu'il est important d'avoir des places de crèche, de renforcer la sécurité et d'aménager de jolies places en ville... Ce groupe est par

ailleurs représenté par un magistrat au sein de notre exécutif de gauche. Malgré cela, à la fin du processus budgétaire, les démocrates-chrétiens ne votent pas les budgets de leur propre magistrat! Et ensuite, ils viennent nous dire au moment des comptes que cela ne va pas, car le Conseil administratif n'a pas fait comme ils l'auraient souhaité. Mesdames et Messieurs, comment faire confiance à ce groupe-là? Comment accorder crédit à ses propos?

Ensemble à gauche salue le travail accompli. Nous soulignons avec satisfaction que notre magistrat s'en est tenu à l'enveloppe budgétaire de 130 millions de francs qui lui avait été attribuée, puisque les investissements de son département se montent à 123,4 millions de francs. Nous félicitons le Conseil administratif pour sa bonne gestion des deniers publics municipaux!

Toutefois, nous n'avons pas encore pu analyser finement certains chiffres figurant aux comptes 2014. Pour cette raison, nous nous permettrons d'examiner de plus près en commission la question des postes du personnel, notamment. En effet, nous déplorons que des efforts financiers aient été faits au détriment du personnel et nous voulons nous assurer que le gel des postes vacants – qui occasionne une surcharge de travail pour les employé-e-s en fonction et l'augmentation des frais dévolus aux salaires des auxiliaires à hauteur de 6,9 millions de francs – ne corresponde pas, en fait, à la précarisation de certains emplois susceptibles d'être fixes, mais restés auxiliaires.

**Le président.** Il vous faudrait conclure, Madame Figurek.

*M<sup>me</sup> Vera Figurek.* Nous recevrons sûrement des explications à ce sujet en commission. Monsieur le président, je ne sais pas si la proposition PR-1118 sera renvoyée uniquement à la commission des finances ou également aux commissions spécialisées; je remercie le Service du secrétariat du Conseil municipal d'avoir d'ores et déjà prévu les deux scénarios en prenant langue avec tous les départements, leurs magistrats et leurs collaborateurs. Merci d'avoir déjà tout organisé pour l'étude des comptes 2014 en commission des finances et – si la majorité du Conseil municipal le souhaite – dans les commissions spécialisées.

**Le président.** Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les trois personnes déjà inscrites au tour de parole. Les votes concernant les différents renvois dans les commissions auront lieu séparément.

Il est 19 h, nous interrompons ici notre débat sur les comptes 2014; nous le reprendrons à 20 h 30 après la pause dînatoire. Bon appétit, Mesdames et Messieurs!

**8. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**9. Interpellations.**

Néant.

**10. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	5186
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	5186
3. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 25 juin 2013 de M <sup>mes</sup> et MM. Anne Moratti, Grégoire Carasso, Mathias Buschbeck et Laurence Fehlmann Rielle: «Non à la loi du 17 mai 2013 modifiant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29-10636)» (M-1090 A). . . . .	5187
4. Questions orales . . . . .	5192
5. Interpellation orale du 18 mars 2015 de M. Daniel Sormanni: «Un royaume néocolonial» (IO-254) . . . . .	5207
6. Pétitions. . . . .	5215
7. Comptes 2014 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1118) . . . . .	5220
8. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	5268
9. Interpellations . . . . .	5268
10. Questions écrites . . . . .	5268

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*